

# ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

## PROGRAMME THEMATIQUE RELATIF L'APPLICATION DES LOIS FORESTIERES, LA GOUVERNANCE ET LE COMMERCE (TFLET)

### DOCUMENT DE PETIT PROJET

INTITULÉ:	RENFORCEMENT DES CAPACITES EN MATIERE DE LEGISLATION FORESTIERE ET DE GOUVERNANCE LOCALE DANS LE DOMAINE DE L'EXPLOITATION ET DE LA COMMERCIALISATION DU BOIS DANS LA REGION DE SEGOU MALI
NUMÉRO DE SÉRIE:	TFL-SPD 038/13 Rev.3 (M)
SOUMISE PAR:	GOUVERNEMENT DU MALI
LANGUE ORIGINALE:	FRANCAIS

#### RÉSUMÉ:

Le Mali est un vaste pays sahélien enclavé au cœur de l'Afrique de l'ouest appartenant à la zone désertique sur 60 % de sa superficie. Il couvre une superficie de 1 241 138 km<sup>2</sup> avec un climat de type intertropical caractérisé par une longue saison sèche et une saison des pluies allant de 2 mois au Nord et de 5 à 6 mois au Sud. L'économie du Mali repose essentiellement sur le secteur rural, qui contribue en moyenne pour 42,4 % au PIB et occupe 80 % de la population

Le projet se situe dans la Région de Ségou, 4<sup>ème</sup> région administrative du pays avec une population estimée à 2 336 255 d'habitants environ, répartie entre 114 communes (dont 3 communes urbaines), 2133 villages, 7 cercles. Elle couvre 5% du territoire National soit 62 000 km<sup>2</sup>. L'exploitation forestière demeure une activité du monde rural. Elle se fait dans les massifs forestiers situés dans la région, à partir de deux principaux bassins d'approvisionnement NIONO et SAN

Les tendances de l'évolution de la consommation rurale et urbaine du bois et spécifiquement le bois énergie, d'une part et les constats terrain de la dégradation rapide des écosystèmes forestiers d'autre part, ont permis de déterminer des stratégies d'intervention adaptées à chaque zone et des priorités d'intervention. C'est le respect strict de cette stratégie qui assurera la pérennité des ressources forestières dans le bassin d'approvisionnement des principales grandes agglomérations de la région et le commerce vers la capitale Bamako. A cet effet les marchés ruraux ont été conçus et mis en œuvre comme outils de gestion rationnelle des ressources forestières

L'exploitation et la commercialisation du bois notamment le bois énergie sont réglementées par les textes nationaux, mais souffrent de l'application de ces textes, à cause entre autre de la faible capacité d'intervention de l'administration forestière et de l'anarchie autour de cette activité. L'exploitation forestière illégale dans les terroirs villageois pose un important défi pour la gestion durable des ressources forestières, l'établissement et le maintien de marchés efficaces ainsi que de pratiques d'exploitation durable des forêts de la région

Le projet qui s'inscrit dans les axes stratégiques de la Politique Nationale Forestière du Mali, vise au renforcement de la capacité des populations locales en matière de respect de la législation forestière et de la gouvernance locale dans le domaine de l'exploitation et de la commercialisation du bois, à travers la sensibilisation et l'information des acteurs de la filière bois conformément aux objectifs de l'OIBT. Il sera mis en œuvre par une ONG Nationale, pour une durée de 12 mois avec un budget prévisionnel de 171 196 USD dont 150 000 USD sollicité auprès de OIBT

AGENCE D'EXÉCUTION: ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'AUTO-GOUVERNANCE AU MALI ADAM

DURÉE: 12 MOIS

BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT:	Source	Contribution en \$ EU
	OIBT	149,707
	Gouvernement (Participation locale)	29,186
	<b>TOTAL</b>	<b>178,893</b>

## Table des matières

Partie	Rubrique	Page
	<b>Tableau de la Liste des abréviations et acronymes</b>	ii
<b>PART 1</b>	<b>CONTEXTE DU PROJET</b>	<b>1</b>
1.1	Origine	1
1.2	Pertinence	1
1.2.1	Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT	1
1.2.2	Pertinence aux politiques du pays soumissionnaire	3
1.3	Zone ciblée	3
1.4	Résultats à l'achèvement du projet	5
<b>PART 2</b>	<b>ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET</b>	<b>7</b>
2.1	Analyse des acteurs	7
2.2	Analyse du problème	8
2.3	Objectifs	11
2.3.1	Objectif de développement et indicateurs d'impact	11
2.3.2	Objectif spécifique et indicateurs d'acquis	11
<b>PART 3</b>	<b>DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DU PROJET</b>	<b>12</b>
3.1	Produits	12
3.2	Activités et apports	12
3.3	Démarche et méthodes stratégiques	14
3.4	Plan des travaux	15
3.5	Budgets	16
<b>PART 4</b>	<b>DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE</b>	<b>24</b>
4.1	Agence d'exécution et structure organique	24
4.2	Direction du projet	24
4.3	Suivi et rapports	24
	<b>ANNEXES</b>	28
<b>ANNEXE 1</b>	<b>PROFIL DE L'AGENCE D'EXECUTION</b>	28
<b>ANNEXE 2</b>	<b>TÂCHES ET RESPONSABILITÉS DES PRINCIPAUX EXPERTS MOBILISÉS PAR L'AGENCE D'EXECUTION</b>	30
<b>ANNEXE 3</b>	<b>CAHIER DES CHARGES DU PERSONNEL ET DES CONSULTANTS RÉMUNÉRÉS PAR L'OIBT</b>	31
<b>ANNEXE 4</b>	<b>TABLEAU DES REPONSES AUX COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DES EXPERTS DE L'OIBT ET LES MODIFICATIONS QUI EN RESULTENT</b>	33
<b>ANNEXE 5</b>	<b>TABLEAU DES REPONSES AUX COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DES EVALUATEURS DU PROJET</b>	36

## Liste des abréviations et acronymes

<b>ADAM :</b>	Association pour le développement et l'auto-gouvernance au Mali
<b>ONG :</b>	<b>Organisation non gouvernementale</b>
<b>CR-ONG :</b>	Coordination Régionale des Organisations non gouvernementales
<b>OIBT :</b>	Organisation internationale des bois tropicaux
<b>Bois :</b>	Désigne l'ensemble des produits : bois de chauffe, bois de service, et bois d'œuvre, exploités dans les formations forestières
<b>Bois énergie :</b>	Désigne le charbon de bois, et le bois de chauffe exploité dans les formations forestières
<b>RGPH :</b>	Recensement général des populations et de l'habitat
<b>GDF :</b>	gestion durable des forêts
<b>PNF :</b>	Politique Nationale Forestière
<b>SDA :</b>	Schéma d'approvisionnement
<b>AMADER :</b>	Agence Malienne pour le Développement de l'Energie domestique Rural
<b>DNCN :</b>	Direction Nationale de la Conservation de la Nature
<b>CRA :</b>	Chambre régionale d'agriculture
<b>SED :</b>	Stratégie Energie Domestique,
<b>TV :</b>	télévision nationale
<b>HCRS-Cab- CAAJ :</b>	Haut-commissariat de Région Ségou-cabinet-conseiller aux affaires administrative et judiciaire

## **PART 1      CONTEXTE DU PROJET**

### **1.1      Origine**

L'adoption récente en 2010 de la nouvelle loi forestière par le gouvernement du Mali vise à réorganiser dans un cadre législatif nouveau, technique et social plus adéquat, l'exploitation, le transport et le commerce du bois au Mali. La mise en œuvre de la politique forestière accorde une place importante à la société civile, les opérateurs privés et les ONG, afin d'assurer une gestion durable et participative des ressources forestières du Pays. Pour ce faire l'ONG ADAM, travaille avec les populations locales de la région de Ségou dans le domaine de la gestion, la préservation de l'environnement et des ressources forestières,

Elle cherche à travers le présent projet, à apporter une contribution à la mise en œuvre de la politique forestière Nationale par la sensibilisation des acteurs clefs sur l'application de la réglementation forestière dans l'exploitation et à la commercialisation des produits forestiers. L'exploitation anarchique des ressources forestières sans respect de la réglementation est identifiée comme une contrainte à la durabilité des formations forestières des terroirs villageois. Cette contrainte est liée en partie au manque d'information des acteurs sur les textes relatifs à l'exploitation des ressources forestières. Il est apparu donc nécessaire de mener des actions d'éducation environnementale sur la réglementation, auprès des populations locales qui ignorent son contenu par manque d'information et de sensibilisation. L'identification de ce projet a été faite suite à une des recommandations de la revue Nationale sur l'état de l'environnement au Mali tenue en mars 2007.

L'ONG, ADAM, à travers ce projet cherche à renforcer la gestion des formations forestières naturelles des terroirs villageois qui font l'objet d'exploitation intensive pour la production de bois énergie, de bois de service et de bois d'œuvre, par les populations locales comme sources de revenus et améliorer leur condition de vie.

### **1.2      Pertinence**

L'exploitation et la commercialisation des produits forestiers et particulièrement du bois-énergie constitue un enjeu majeur pour le pays. En effet, la baisse cumulée de la production agricole liée en partie aux déficits pluviométriques, a amené certaines populations rurales à se rabattre sur le commerce du bois pour survivre. C'est pourquoi, la gestion politique et administrative de ce secteur est très sensible, puisqu'il concerne une couche vulnérable de notre société. La forêt étant la seule ressource qui soit à la portée des plus pauvres.

L'exploitation et la commercialisation du bois sont réglementées par les textes nationaux, mais souffrent de l'application de ces textes, à cause entre autre de la faible capacité d'intervention de l'administration forestière et de l'anarchie autour de cette activité.

A cet effet les marchés ruraux ont été conçus et mis en œuvre comme outils de gestion rationnelle des ressources forestières. Ils devraient entraîner une réorientation géographique du prélèvement de bois vers des zones plus favorables, et une implication directe des populations riveraines dans la gestion de la ressource avec une redistribution des revenus de la filière bois au profit des ruraux.

Un marché rural de bois est un lieu de vente de bois géré par une structure rurale de gestion agréée ; il se caractérise par une Structure rurale de gestion de bois, un massif délimité, un quota d'exploitation attribué annuellement à la structure, une aire de vente et des coupons de transport.

#### **1.2.1      Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT**

Le projet de renforcement de capacité en matière de législation forestière et de gouvernance locale dans le domaine de l'exploitation et de la commercialisation du bois, à travers la sensibilisation l'information et l'éducation des acteurs de la filière bois, vise à renforcer l'application des textes de loi sur l'exploitation, et la commercialisation du bois en vue d'améliorer les conditions de vie des populations riveraines des forêts, est conforme aux objectifs de l'OIBT à travers :

##### **1.2.1.1      Conformité aux objectifs de l'OIBT (AIBT, 2006)**

*<Les objectifs de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (ci-après dénommé «le présent Accord») sont de promouvoir l'expansion et la diversification du commerce International des bois tropicaux*

issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation **dans le respect de la légalité et de promouvoir la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois en :**

- C) *Contribuant à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté*
- N) *Renforçant la capacité des membres d'améliorer l'application du droit forestier et la gouvernance et de lutter contre l'abattage illégal de bois tropicaux et le commerce lié*
- r) *Encourageant les membres à reconnaître le rôle des communautés autochtones et locales dépendant des forêts dans la gestion durable des forêts et à élaborer des stratégies visant à accroître la capacité de ces communautés de gérer de manière durable les forêts productrices de bois tropicaux>*

Les objectifs du projet sont conformes et sont en corrélation avec les objectifs de l'AIBT 2006, par :

- la promotion du respect de la législation forestière nationale dans l'exploitation et la commercialisation du bois, et aussi
- le renforcement de la gouvernance locale à long terme,
- et la mise en œuvre des actions visant à impliquer les communautés locales dans la gestion durable des ressources forestières locales, afin d'améliorer leur revenu et lutter contre la pauvreté en milieu rural

Les objectifs du projet tel que définis contribueront à l'atteinte des objectifs de l'AIBT 2006

### **1.2.1.2 Conformité aux priorités de l'OIBT (Plan d'Action Stratégique 2013-2018)**

Le projet est conforme et est en corrélation avec les priorités du plan d'action stratégique 2013-2018 de l'OIBT qui est :

*<Priorité stratégique 1. Favoriser la bonne gouvernance forestière et les cadres de politiques publiques permettant le renforcement de la gestion durable des forêts et du commerce connexe et une augmentation des financements de la GDF et des investissements y afférents>* notamment par les actions de renforcement de la capacité des membres à améliorer l'application du droit forestier et la gouvernance et à lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce de bois tropicaux y afférent constitue un des moyens de réaliser les objectifs de l'OIBT de 2006 et la réalisation du plan d'action prioritaire :

- Renforcer le respect des lois forestières et la gouvernance
- Accompagner la production et la commercialisation des bois tropicaux de production légale ainsi que le management effectif de la filière

### **1.2.1.3 Conformité aux objectifs du Programme Thématique (TFLET)**

- 1- *<<L'objectif général du Programme thématique est d'améliorer l'application des lois forestières nationales et la gouvernance dans les pays tropicaux membres de l'OIBT>>*, ce qui est conforme à l'objectif du projet qui vise à appuyer l'application de la réglementation forestière, la gouvernance et des échanges commerciaux, dans le domaine de l'exploitation des formations forestières villageoises et le commerce du bois provenant des forêts riveraines
- 2- Les objectifs spécifiques du projet sont également conformes aux objectifs spécifiques du Programme thématique notamment *<<Renforcer l'application des lois forestières et la gouvernance par le biais de meilleurs cadres politiques et juridiques nationaux, un renforcement des fonctions de police et des institutions qui en ont la charge, des données et connaissances de meilleure qualité, un renforcement des partenariats et une coopération améliorée entre les organisations du secteur privé, de la société civile et d'autres acteurs>>* par lesquels le projet vise à (i) Informer, éduquer et sensibiliser les acteurs de la filière bois, et à (ii) Renforcer la capacité Organisationnelle et institutionnelle des acteurs, autour de la filière bois dans la région de Ségou.

L'exploitation forestière illégale dans les terroirs villageois pose un important défi pour la gestion durable des ressources forestières, l'établissement et le maintien de marchés efficaces ainsi que de pratiques d'exploitation durable des forêts de la région

Les comportements illégaux et anarchiques dans le secteur de l'exploitation du transport et du commerce du bois, sont des occasions pour un manque à gagner pour le gouvernement, les collectivités et les populations locales ; constituent aussi une source d'aggravation des dégâts environnementaux et des problèmes sociaux.

## **1.2.2 Pertinence aux politiques du pays soumissionnaire**

Afin de palier à la situation de dégradation des ressources forestières nationales, le Gouvernement du Mali a adopté une Politique Forestière et une nouvelle législation notamment en matière d'exploitation, transport et le commerce du bois au Mali. En raison de la faiblesse de la capacité de l'administration forestière Nationale, la société civile s'implique dans le processus de diffusion de la nouvelle législation forestière. Le présent projet s'inscrit dans ce contexte pour appuyer la mise en œuvre de la Politique Forestière Nationale et l'application de la nouvelle loi relative à la réglementation de l'exploitation, le transport et le commerce du bois au Mali. Le projet s'inscrit dans les axes stratégiques de la Politique Nationale Forestière du Mali, dont l'un des axes d'intervention est la communication pour la prise de conscience environnementale du public. Dans ce cadre il vise spécifiquement à appuyer l'application de la réglementation forestière, de la gouvernance et des échanges commerciaux, dans le domaine de l'exploitation et le commerce du bois provenant des forêts communautaires afin de renforcer la gestion, la préservation des ressources forestières locales et améliorer le revenu des riverains des forêts. Spécifiquement, il contribue à la prise de conscience environnementale pour un changement de comportement à travers l'information, Éducation et la communication, l'organisation des populations et autres acteurs autour de la filière bois dans la région de Ségou.

En outre le projet est en cohérence avec la deuxième orientation de la politique nationale de l'énergie, à savoir la mise en adéquation progressive des coûts des combustibles ligneux avec la valeur économique de la ressource. Il est en cohérence avec les orientations écologiques, économique et sociales de la politique forestière nationale en ce que le SDA favorise l'initiative privée et le partenariat, articule la gestion des ressources forestières aux différentes échelles spatiales et organisationnelles et favorise l'investissement aux différentes étapes de la filière bois énergie, basée sur le respect de la loi forestière.

## **1.3 Zone ciblée**

### **1.3.1 Zone ciblée**

Le Mali est un vaste pays sahélien enclavé au cœur de l'Afrique de l'ouest. Il couvre une superficie de 1 241 138 km<sup>2</sup> dont près de 60 % appartiennent à la zone désertique. Il a un climat de type intertropical caractérisé par une longue saison sèche et une saison des pluies allant de 2 mois au Nord et de 5 à 6 mois au Sud. La pluviométrie moyenne varie de moins de 100 mm au nord à plus de 1100 mm au sud.

En janvier 2009, la population du Mali, rurale à 73 %, était estimée à 14.400.000 habitants avec 51,5 % de femmes, 46,1 % d'enfants âgés de moins de 15 ans et un taux de pauvreté d'environ 69%. Sur le plan de l'éducation, à peine 15,5 % de la population âgée de plus de 12 ans savent lire et écrire (RGPH 2009)

L'économie du Mali repose essentiellement sur le secteur rural (agriculture et élevage), qui contribue en moyenne pour 42,4 % au PIB contre 18,8 % pour le secteur secondaire et 38,8 % pour le secteur tertiaire. Ce secteur occupe 80 % de la population active et fournit les trois quarts des recettes d'exportations constituées principalement par le coton et l'élevage.

La zone ciblée du projet est la Région de Ségou qui est la 4<sup>ème</sup> région administrative du pays avec une population estimée à 2 336 255 d'habitants environ, répartie entre 114 communes (dont 3 communes urbaines), 2133 villages, 7 cercles. Elle couvre 5% du territoire Nationale soit 62 000 km<sup>2</sup>.

Une étude récente du schéma d'approvisionnement de la région (SDA 2009 AMADER), a défini deux principaux bassins d'approvisionnement en bois énergie Niono et San Cette étude a établi le bilan production/prélèvement est l'écart entre la consommation totale (urbain et rurale) augmentée des exportations (produits expédiés hors du bassin vers Ségou par exemple), déduite de la production totale en bois énergie de la commune. L'évaluation de ce bilan a permis de distinguer les communes excédentaires, les communes en équilibre et celles qui sont déficitaires en bois énergie. Les tendances lourdes d'évolution de la consommation rurale et urbaine d'une part et les constats terrain de la dégradation rapide des écosystèmes forestiers d'autre part, ont permis de déterminer des stratégies d'intervention adaptées à chaque zone et des priorités d'intervention. C'est le respect strict de cette stratégie qui assurera la pérennité des ressources forestières dans le bassin d'approvisionnement des principales grandes agglomérations de la région et le commerce vers la capitale Bamako.

### 1.3.2 Contexte socio-économique et culturel de la zone du projet

Le Mali recèle d'importantes ressources naturelles. Le domaine forestier national couvre 100 millions d'hectares (soit 80% du territoire national) dont seulement 32 millions (soit 26% du territoire) de formations forestières sur lesquelles 21 millions d'hectares ont une réelle production forestière. Le domaine forestier classé quant à lui, d'une superficie de 5,2 millions d'hectares représente seulement 4,2% du territoire national pour une norme internationale admise de 15% (Note/Communication DNCN 2003 problématique de la gestion des ressources forestières)

Le bois est un produit bien demandé, en milieu rural, pour la cuisson des aliments, les fabrications agro-alimentaires, le chauffage etc. et en milieu urbain, Dans la région de Ségou sur les axes routiers on dénombre plus de 100 points de vente bois sur les axes routiers: Ségou Bamako, Ségou –Koutiala, Bla San, San-Kimparana, San Mopti, dans plus de 50 villages et regroupant près de 10 500 personnes dont 58% sont des femmes.(Note de Communication DNCN 2003 problématique de la gestion des ressources forestières)

La région de Ségou est traversée par la RN6 d'Est en Ouest sur 450 km et par le fleuve Niger sur 229km sur lequel est bâti le barrage de Markala et le seuil de Talo sur la rivière Bani un affluent du Niger , faisant de la région le grenier agricole du Pays avec une contribution de près de 65% à la production céréalière Nationale.

### 1.3.3 Contexte écologique de la zone

La Région de Ségou recèle un potentiel naturel riche et varié et d'importantes ressources agropastorales. Ces importantes ressources naturelles, qui constituent la base productive du secteur rural, sont à l'heure actuelle fortement menacées par la progression de la dégradation du sol et du processus de désertification qui se marquent à des degrés divers du Sud au Nord du pays. Cette forte dégradation résulte d'un ensemble de facteurs :

- **climatiques** : les sécheresses récurrentes, des 40 dernières années liées à la forte irrégularité spatio-temporelle des pluies,
- **anthropiques** liés à l'augmentation des besoins des populations avec comme conséquence les défrichements anarchiques pour la production agricole, l'exploitation abusive du bois de chauffe et de service, émondage ainsi que le surpâturage, la persistance de systèmes de production extensifs et non adaptés aux conditions du milieu. Ces pratiques ont engendrées une baisse de la fertilité des sols, et une diminution de la production agricole et des revenus et des conditions de vie des populations.

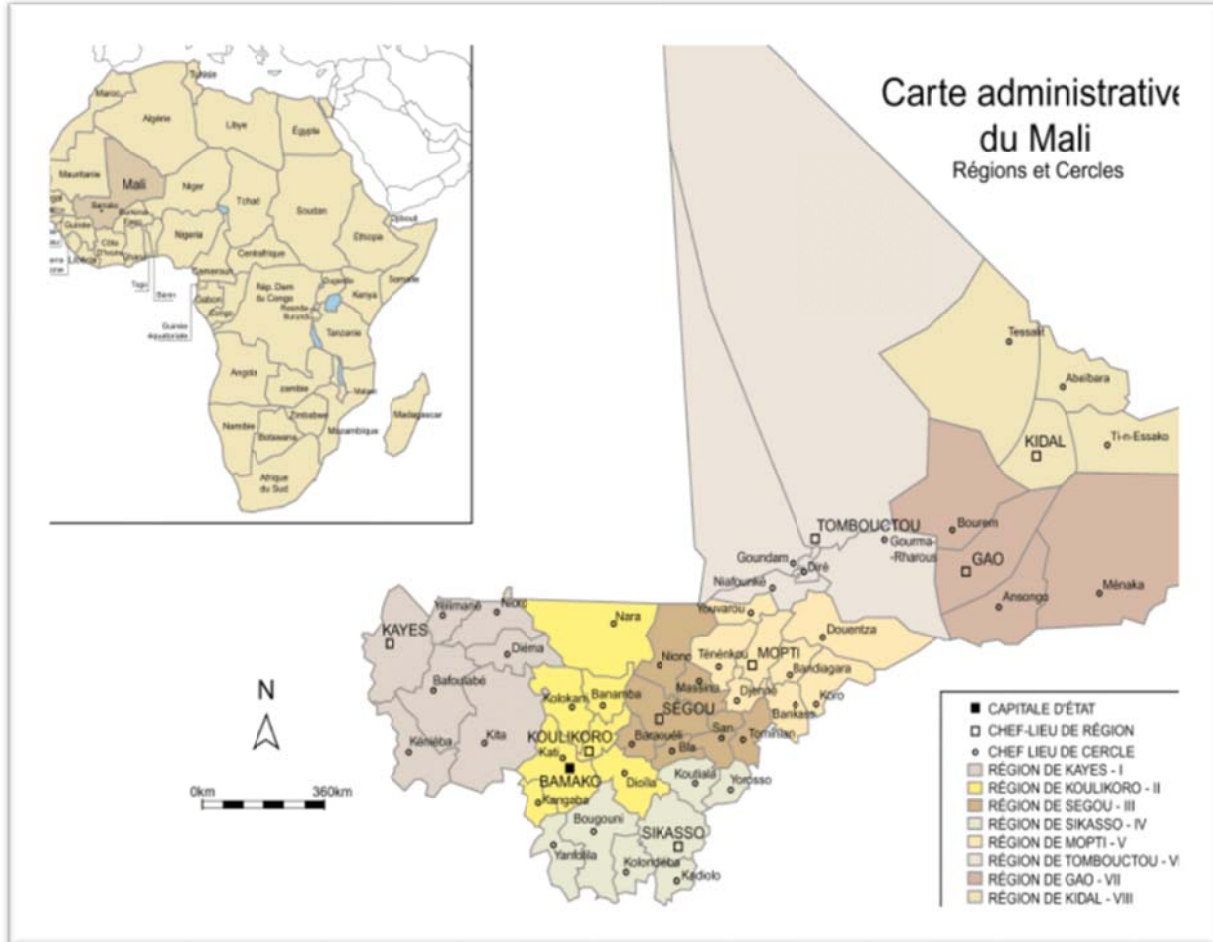
Trois zones climatiques distinguent la région de Ségou: le soudanien nord (31% de la superficie de la Région), le sahélien sud (45%) et le sahélien nord (24%). La prédominance de la zone sahélienne (69% du territoire régional) fait de la Région de Ségou une zone semi- aride. Cette donnée climatique est cependant influencée par l'abondance des eaux de surface du fleuve Niger et du Bani permettant une agriculture irriguée.

Les potentialités agro-Sylvo-pastorales et les types d'utilisation déterminent le passage entre les zones avec chacune un système de production dominant : une partie septentrionale essentiellement pastorale, la bande centrale agropastorale fortement soumise à l'action anthropique et la bande méridionale agricole.

Le domaine forestier national se répartit entre le domaine forestier de l'ETAT, le domaine forestier des collectivités et le domaine forestier des particuliers au terme de la loi Au stade actuel de l'évolution de la décentralisation au Mali, les formations forestières sont principalement dans le domaine forestier de l'Etat qui en définit les modalités de gestion avec les populations bénéficiaires à travers la loi forestières nationales. La région de Ségou dispose de seulement de 78 860 ha de forêts classées, dans lesquelles se fait l'exploitation de bois en plus des autres formations forestières des deux bassins d'approvisionnement (Niono et San ).

Les formations forestières de productivité moyenne ne couvrent que le 1/3 de la superficie de la région, sont caractérisées, dans leur ensemble, par une forte dégradation et les réserves forestières dans les communes, sont d'une faible productivité avec un volume sur pied inférieur à 10 m<sup>3</sup>/ha/an. Cette situation d'ensemble est plus préoccupante avec une forte consommation de produits ligneux, imputable à la concentration et au taux d'accroissement démographique dans la région estimé à 3,1 pourcent par an (RGPH , 2009). Les difficultés d'approvisionnement en produits forestiers sont nettement perceptibles autant dans les villages que dans les grandes agglomérations de la Région. On estime à 2 kg de bois

énergie par personne et par jour dans la région. Avec une population à 2 336 255 d'habitants, les besoins en produit bois énergie peut atteindre 1 705 466 150 tonnes/an contre un potentiel de bois sur pieds de l'ordre de 100 à 200 millions m<sup>3</sup> et un taux d'accroissement variant entre 0,4 à 11 m<sup>3</sup>/ha/an (Schéma D'approvisionnement (SDA Niono, San, Ségou oct. 2009 AMADER). En outre à cause de la dégradation du couvert végétal et la sévérité de l'érosion on rencontre des cuirasses et des sols très érodés et une baisse notable de la fertilité des sols agricoles ainsi que l'envasement des cours d'eau caractérisé par la sévérité de l'étiage et même l'arrêt de l'écoulement de l'eau.



## 1.4 Résultats à l'achèvement du projet

### 1.4.1 A l'issue de la mise en œuvre du projet les résultats suivant sont attendus :

- a) Une meilleure exploitation des formations forestières locales conformément à la réglementation forestière qui se traduira à travers les indicateurs d'exploitation et de changement de comportement des exploitants.

Ces indicateurs se traduisent par : le taux de prise de permis d'exploitation parmi les exploitants forestiers ; le nombre de permis de coupe délivré par les services des Eaux et Forêts ainsi que le nombre de coupon de transport de bois délivré par an. Ces indicateurs sont soutenus par le nombre des exploitants forestiers et de Commerçants de bois et autres acteurs informés, sensibilisés et ayant changé de comportement quant à application de la réglementation forestière du Mali dans les zones d'exploitation et de commerce du bois. Ces indicateurs sont mesurables et traduisent la maîtrise et le suivi de l'exploitation des ressources forestières par les pouvoirs publiques à la fin du projet, Les valeurs cibles de ces indicateurs de résultats à la fin du projet sont :

- Accroissement du taux de prise d'autorisation d'exploitation de 60%,
- Augmentation du nombre de permis de coupe de bois de coupon de transport de bois de 50 %
- 80% des acteurs locaux de la filière sont informés sur la réglementation forestière nationale.



- b) Une bonne gouvernance dans l'exploitation et le commerce du bois sera assurée à travers les Organisations locales d'exploitant forestier, et de commerçant de bois mise en place, dans les communes et 7 cercles de la région et une organisation faitière régionale d'opérateur de bois mise en place et sont fonctionnelles. Cette organisation faitière sera éligible à la Chambre Régionale d'Agriculture capable, de jouera un rôle d'interface entre les exploitants forestiers et les pouvoirs publiques.

Les indicateurs mesurables de la bonne gouvernance dans la l'exploitation et le commerce du bois à la fin du projet se mesurent à travers les indicateurs suivant:

- le nombre d'organisation d'exploitation et de commerçants de bois mise en place,
- Le nombre d'organisation fonctionnelle
- taux d'accroissement du revenu moyen par exploitant

La valeur cible de ces indicateurs sont: 40 organisations d'exploitants seront mise en place ou renforcée avec un taux de fonctionnalité de 60%; une augmentation de 50% des revenus moyens des exploitants par an.

**1.4.2 Ces résultats** sont conformes et en sont en corrélation avec les résultats/produits /acquis du programme TPD\_TFLET de OIBT notamment :

**Résultats :** *<Amélioration de l'efficience et de l'efficacité de l'application des lois forestières et de la gouvernance>*

**Produits :** *< - Meilleur accès aux ressources forestières des collectivités adossées aux forêts et des populations tributaires des forêts.*

- *Plateformes multi-acteurs pour un dialogue politique sur la gouvernance forestières >*

**Acquis ;** *< - Éléments tangibles attestant de changements politiques et juridiques dans les régimes forestiers et leur mise en œuvre.*

- *Éléments attestant des modalités participatives appliquées dans l'élaboration des orientations et des programmes et de la gouvernance>*

#### **1.4.3 Liens avec les expériences des projets similaires**

La région de Ségou a abrité depuis plus de 27 ans plusieurs actions visant la gestion et la préservation des ressources forestières. Parmi les actions menées ont peu citer entre autre celles des projets: (i) Bois villageois, qui avait comme objectif la réalisation des actions de reboisement villageois ; (ii) Foresteries Rurales, qui avait comme objectif la promotion de la foresterie communautaire par l'intégration de la gestion des ressources naturelles dans le processus de développement local ; (iii) Approvisionnement des Grandes Agglomération en bois énergie, qui avait pour but l'organisation et le contrôle de l'approvisionnement des villes en bois énergie dans le cadre de la stratégie nationale d'énergie domestique ainsi que celles des ONG locales à travers la sensibilisation, l'information, et la mobilisation des populations autour des actions de reboisement et de protection des ressources forestières. Ces projets ont contribué à des résultats appréciables en matière de gestion et préservation des ressources forestières dans la région de Ségou.

Le projet dans la réalisation de ses activités s'appuiera sur les acquis des actions déjà menées surtout en matière d'organisation des populations , de gestion et de gouvernance locale des ressources forestières dans les sites retenus. Il contribuera au renforcement de la gouvernance locale en matière de gestion et surtout l'application de la réglementation dans un contexte socio économique et politique actuelle. Il s'inscrira dans une logique dynamique et évolutive de la gestion durable des forêts dans la région de Ségou dans ses objectifs et résultats attendus.

## PART 2 ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET

### 2.1 Analyse des acteurs

Les acteurs ci-dessous identifiés, auront ainsi comme rôle dans la mise en œuvre du projet :

- L'ONG -ADAM, collabore avec la CR –ONG de Ségou Elle appui les actions de développement auprès des communautés de bases à travers la mobilisation de ressources additionnelles et le renforcement de capacité des principaux acteurs et joue le rôle d'acteur secondaire dans la réalisation du projet. Elle est responsable de la planification avec les populations locales bénéficiaires, et assure la mise en œuvre du projet dans son ensemble : la programmation, la coordination, le suivi-évaluation et le contrôle.
- Les services techniques gouvernementaux, notamment le service des Eaux et Forêts, assureront le suivi et le contrôle des activités et fourniront un appui technique nécessaire aux activités conformément à leur mission sectorielle. Il en est de même pour le service du développement social qui en charge dans ses missions l'organisation et le suivi des structures associatives du monde rural. Aussi la chambre Régionale d'Agriculture, qui est une structure parapublique représente les organisations de producteurs du monde rural. Elle joue le rôle d'organisation d'interface entre les pouvoirs publics et les producteurs
- Les collectivités locales décentralisées, c'est à dire les communes rurales intéressées directement par le projet et les 7 conseils de cercle, sont des acteurs secondaires et bénéficiaires directs des résultats du projet. Ils ont dans leur mandat, la gestion des ressources naturelles et la préservation de l'environnement dans leur territoire, joueront le rôle de maître d'ouvrage. La réglementation actuelle prévoit le transfert des compétences en matière d'environnement aux collectivités locales avec la création du domaine forestier des collectivités. Mais actuellement, il n'y a pas de domaine forestier des collectivités, mais les compétences en matière de gestion des ressources naturelles relèvent du domaine public de l'Etat, qui confère aux collectivités locales le suivi de l'exploitation des ressources forestières pour lequel, elles disposent de revenu financier selon la réglementation nationale. Elles seront responsabilisées dans la mobilisation des populations locales, faciliter leur participation et implication aux actions. Elles assureront le suivi et veilleront à la durabilité des résultats et acquis du projet à la fin du financement et la continuité des actions.
- Les populations locales bénéficiaires, riveraines et les organisations d'exploitants et de commercialisation du bois, à titre individuel ou sous forme d'organisation légalement constituée (exploitants et commerçants de bois), sont les principaux acteurs bénéficiaires du projet. Ils participeront à toutes les phases du projet : Identification, programmation, l'exécution et le suivi évaluation des activités du projet dans son ensemble. Elles assureront la poursuite des activités de manière durable, à la fin du financement à titre individuel ou en organisation à travers le suivi des organisations villageoises mise en place ou renforcées.

**Partenaires :** Le projet développera les relations de partenariat pendant sa durée et après l'aide extérieure avec les acteurs suivants, chacun conformément à son rôle et à ses missions sectorielles:

- **La Chambre Régionale d'Agriculture :** C'est une structure parapublique responsable de la défense des intérêts des producteurs ruraux. Elle joue le rôle d'interface entre les pouvoirs publics et les producteurs ruraux. Le partenariat vise à intégrer l'organisation faîtière des organisations d'exploitant et de commercialisation du bois au sein de la CRA
- **La Coordination Régionale des ONG :** C'est une organisation régionale indépendante qui regroupe les ONG de la région, qui joue le rôle d'information, de coordination et d'harmonisation des actions des ONG dans la région. Le partenariat portera sur le partage de l'information dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.
- **La Direction Régionale du Développement Social :** Structure gouvernementale dans la région, elle fournit l'appui à la mise en place des organisations dans le monde rural à caractère associatif. Le partenariat portera la fourniture d'assistance dans les activités de renforcement de capacité organisationnelle et institutionnelle des acteurs
- **L'administration locale et régionale (Préfet, sous-préfet et Gouvernorat)** Elle représente l'ETAT dans chaque collectivité et veille à au respect des dispositions réglementaires dans la mise en œuvre des activités
- Projets et Programmes intervenants dans la gestion et la préservation des ressources naturelles dans la région.

## Tableau d'analyse des acteurs

Groupes d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes/ besoins et intérêts	Potentialités	Participation au projet
<b>Premiers acteurs (acteurs principaux)</b>				
Paysans, exploitants locaux des bois	Tirent des revenus des activités d'exploitation du bois dans les forêts villageoises	Base des moyens d'existence menacée, non-respect des lois forestières revenu affectés par l'exploitation illégale du bois	Savoirs locaux	Premiers bénéficiaires, acteurs principaux dans la réalisation et assure les acquis à la fin du financement extérieur
Organisations villageoises d'exploitant	<i>Capable de jouer un rôle dans l'exploitation et vente de bois ; Constituent l'interface et catalyseur dans les villages</i>	Niveau d'organisation des acteurs faible, si non inexistant et peu fonctionnelle. Nécessite un renforcement de capacité	Organisation influente dans le village, et représentation	Premiers bénéficiaires, acteurs principaux dans la réalisation et assure les acquis à la fin du financement extérieur
Commerçants et distributeurs de bois	Tirent leur revenu des activités de transport et de vente de bois	Affection des Offres de bois sur les aires de ventes	Opérateurs influents dans l'écoulement des produits	Premiers Acteurs, bénéficiaires du projet participent à toutes les étapes de la réalisation et la fin du financement
<b>Acteurs secondaires</b>				
Collectivités locales	Doivent jouer un rôle important dans le suivi et de gestion décentralisée des ressources naturelles des terroirs villageois et percevoir des taxes d'exploitation sur les produits forestiers	Insuffisance des moyens de suivi et de contrôle de gestion des ressources naturelles, des terroirs villageois et insuffisance de revenu lié à l'exploitation illicite de bois	Structures administrative de base influente dans les villages riverains des forêts	Principaux acteurs de la micro planification et du développement local au niveau commun et villageois Elles assurent le suivi des activités et la consolidation des actions après financement extérieur
Administrations forestière locales	Insuffisance de moyen de gestion et du suivi de l'exploitation des ressources naturelles	Moyens financiers, matériels et humains insuffisants pour faire appliquer la loi forestière dans l'ensemble de la région	Peut infliger des amendes en cas d'exploitation illicite de bois	Implication directe dans l'exécution du projet Elle intervient dans toutes étapes et assure la consolidation des résultats après financement extérieur
<b>Acteurs tertiaires</b>				
Chambre d'agriculture	Représente les organisations de producteurs du monde rural	Absence de représentant d'exploitation de bois dans les réseaux de chambre d'agriculture dans la région	Joue le rôle d'organisation d'interface entre les pouvoirs publics et les producteurs	collabore à la mise en œuvre d'activités liées au renforcement de capacité des acteurs
Développement social	Activement impliquée dans le suivi et l'organisation des populations rurales	Insuffisance de ressources humaines financières et matérielles pour assurer la couverture des organisations paysannes de la région	Fourni le service d'appui conseil aux organisations du monde rural	Implication et collabore à la mise en œuvre d'activités liées à l'organisation des acteurs.
CR –ONG	Activement impliqués dans la mise en œuvre d'activités de développement rural	Manque de compétences dans la micro-planification du développement	Capacité de mobilisation des acteurs et populations locales importante	collaborer à la mise en œuvre d'activités de planification et de coordination dans la région, dans un contexte d'harmonisation

### 2.2 Analyse du problème

Le bois est un produit bien demandé, en particulier pour l'énergie domestique où il couvre 80% des besoins nationaux. En milieu rural, le bois couvre les besoins à 100 % pour la cuisson des aliments, les fabrications agro-alimentaires, le chauffage en saison froide, certains éclairages et l'artisanat. En milieu urbain, la consommation domestique du bois énergie, annuelle des ménages est de plus en plus importante à cause de l'accroissement de la population. A titre d'exemple la consommation en bois énergie de certaines grandes agglomérations du pays sont (d'après une enquête récente de AMADER en 2009): Bamako 752 881 m<sup>3</sup>, Ségou:59 215 m<sup>3</sup>, Niono : 57 940 m<sup>3</sup> et le bassin d'approvisionnement de San : 828 031 m<sup>3</sup>.

La satisfaction de ces besoins tirés du domaine forestier a été caractérisée depuis plus d'une décennie par l'exploitation massive et anarchique notamment du bois de chauffe, de charbon et de bois de service, exposés le long des grands axes routiers, des pistes carrossables aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine, l'envahissement des forêts classées par les agriculteurs et les éleveurs, les feux de brousse

incontrôlés. Aujourd'hui, l'exploitation effrénée du bois-énergie à des fins commerciales a gagné tout le pays et certaines couches socioprofessionnelles en milieu rural et urbain. Le développement des voies de communication notamment les axes routiers, favorisés par la construction de nouvelles routes et de pistes rurales, contribuent à la prolifération des points de vente ou dépôts de bois exploités. Pour la satisfaction des besoins locaux et nationaux en produits bois notamment le bois énergie tant en campagne que dans les grandes agglomérations, la pression sur les ressources forestières a entraîné une dégradation rapide du capital forestier national et une régression des réserves forestières villageoises. La population malienne est rural à 80% dont le revenu provient des ressources naturelles, agriculture, élevage, exploitation forestière. La dégradation et la diminution des réserves forestières villageoises a eu comme conséquence la diminution des revenus et une menace sur les moyens d'existence des populations riveraines des forêts.

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Énergie Domestique (SED) et plus particulièrement de son volet offre a suscité une réforme de la réglementation forestière, du contrôle forestier et du régime de taxation du bois-énergie. Cette réglementation renforce la professionnalisation de l'activité de l'exploitation, du transport et du commerce du bois-énergie. Elle donne aux populations, aux collectivités et à l'Etat la possibilité de générer des revenus dans le cadre d'une gestion concertée et durable des ressources forestières.

Mais malheureusement dans le contexte actuel de l'évolution de l'exploitation on constate qu'elle est faite de manière anarchique sans respect des textes réglementaires. Malgré les nombreuses actions menées (reboisements, diffusion de foyers améliorés) dans le but de réduire la demande ou accroître l'offre de combustibles par les pouvoirs publics et autres acteurs en vue de préserver le capital ; demeurent encore sans effets tangibles sur la gestion et la durabilité des ressources forestières du pays. L'exploitation des forêts est malade, très malade des assauts répétés de la part des populations qui sont plus préoccupées par des prélèvements que par le remplacement, le reboisement, la plantation d'arbre.

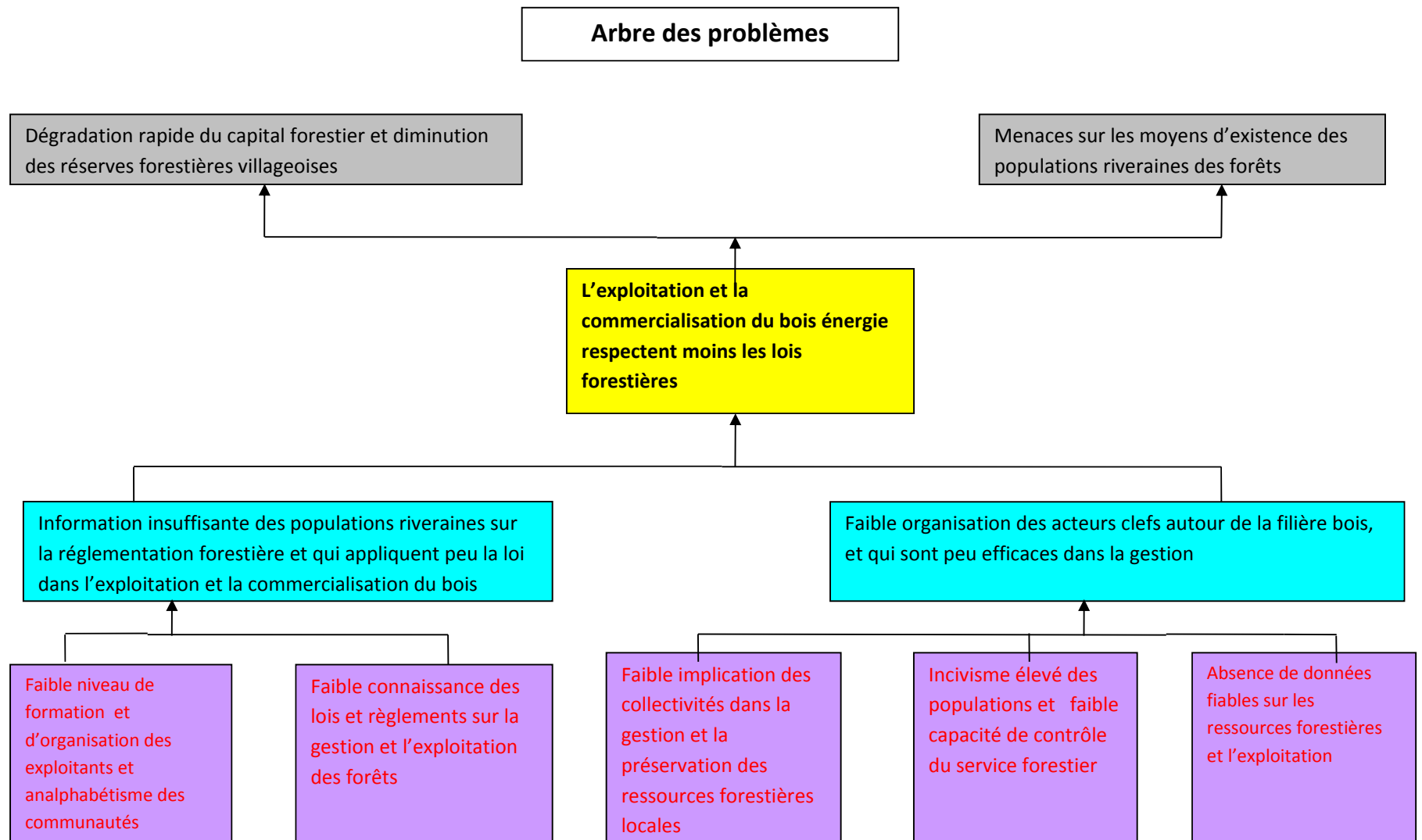
L'exploitation et de commercialisation du bois à partir des formations forestières se font de plus en plus sans respect des lois et règlements en la matière avec comme conséquence la dégradation et la diminution des réserves forestières villageoises. Dans la région de Ségou sur les axes routiers on dénombre plusieurs points de vente bois énergie : Ségou Bamako, Ségou –Koutiala, Bla San, San-Kimparana, San Mopti, Ségou –Niono, Ségou-Macina; dans les villages situés sur ces axes et qui regroupent une population assez importante dont 58% sont des femmes assurant l'exploitation et la commercialisation du bois. Les dépôts de bois sur ces points de vente, appelés marchés ruraux de bois, sont approvisionnés à partir des forêts villageoises riveraines situées dans les terroirs villageois. Ces formations forestières sont dans la plupart des cas des forêts n'ayant pas de plan d'aménagement et sont situées dans le domaine forestier national appartenant à l'Etat, soit des forêts classées ou non classées. Dans la région de Ségou, il y a 16 forêts classées totalisant une superficie de 78 860 ha, fortement dégradées dans leur ensemble et menacées.

Les causes liées à cette situation de dégradation des ressources forestières se situent au niveau de :

- Faible organisation des acteurs clés autour de la filière bois, et leur faible capacité dans la gestion et la préservation des ressources forestières dans les terroirs villageois ;
- Information insuffisante des populations riveraines sur la réglementation forestière qui exploitent illégalement et de manière anarchique sans respect des lois régissant l'exploitation et le commerce du bois des terroirs

Ces causes résultent surtout de :

- la faible appui des services du développement rural auprès des acteurs ruraux,
- l'analphabétisme des communautés rurales,
- l'insuffisance de coordination des appuis, institutionnels auprès des populations locales
- la mauvaise connaissance des lois, et règlements et l'incivisme élevé des populations,
- la faible capacité administrative et matérielle de contrôle du service forestier,
- la faible implication des collectivités locales décentralisées dans la gestion des ressources forestières.



### 2.3.1 Objectif de développement et indicateurs d'impact

- a) **Objectif de développement** : Le Projet vise à renforcer la gestion, la préservation des ressources forestières locales et améliorer le revenu des riverains de ces forêts à travers l'application de la réglementation forestière, la gouvernance et des échanges commerciaux, du bois provenant des forêts riveraines des villages. .
- b) L'Impact de développement du projet est une meilleure gestion des formations forestières villageoises grâce à l'application de la réglementation forestière relative à l'exploitation, et à la commercialisation du bois dans la région de Ségou. Cet impact se traduira en termes d'indicateur vérifiable :
- 60 % du bois exploité dans les formations forestières locales seront conforme à la réglementation, contrôlée et suivi par les organisations villageoises et les services des Eaux et Forêts de la région de Ségou. Cet indicateur se mesure par le nombre permis d'exploitation et le coupons de circulation délivré conformément à la réglementation en vigueur et le taux d'exploitant de bois et de commerçant de bois agissant selon la réglementation forestière
  - Accroissement de 20% du revenu des exploitants forestiers des forêts villageoises, et amélioration des conditions de vie des riverains des forêts. L'exploitation du bois selon la réglementation permettra de contrôler et du suivre le flux de prélèvement de bois dans les terroirs et de lutter contre l'exploitation illicite, et la réduction de la forte pression sur les ressources. Cela soutiendra la durabilité de l'exploitation des forêts villageoises par les populations riveraines et la préservation durable, de la ressource en diminution dans les terroirs villageois
  - Amélioration de la gouvernance dans l'exploitation des ressources forestière de la région.

### 2.3.2 Objectifs spécifiques et indicateurs d'acquis

- a) L'objectif spécifique du projet est de : Renforcer la capacité Organisationnelle et institutionnelle des acteurs de la filière bois et communication sur la loi forestière en matière d'exploitation et de commercialisation du bois,
- b) Les indicateurs d'acquis sont :
- 80% des principaux acteurs de la filière bois sont informés et sensibiliser sur la réglementation et la législation forestière en matière d'exploitation et de commerce de bois dans la région de Ségou.
  - Les exploitants forestiers et les commerçants de bois ont leur capacité organisationnelle, et institutionnelle renforcée autour de la filière bois à travers la mise en place de 30 organisations communales et 7 dans les cercles de la région et une organisation faitière au niveau régional ; et la formation de 50 membres dirigeants

## **PART 3 DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DU PROJET**

### **3.1 Produits**

**Produit 1 :** Les acteurs de la filière bois sont informés, et sensibilisés sur la réglementation en matière d'exploitation, et commercialisation du bois.

Les activités qui concourent à la réalisation de ce produit sont : la sensibilisation, et l'information des acteurs sur la réglementation forestière. Elles seront réalisées autour d'ateliers de sensibilisation et la production et la diffusion de support de communication radio et audiovisuels sur la réglementation de l'exploitation et le commerce du bois

L'organisation des activités d'information et de sensibilisation des acteurs contribuera à améliorer la connaissance des principaux acteurs sur la réglementation forestière sur l'exploitation et la commercialisation du bois dans la région , à atténuer l'incivisme élevé des populations et renforcer l'implication des collectivités dans la gestion et la préservation des ressources forestières locales. Les indicateurs du produit sont : 80% des acteurs de la filière sont informé et sensibilisé à l'aide de média et de communication verbale sur la réglementation forestière nationale à traves 8 ateliers et 6 mois de diffusion radio.

**Produit 2 :** Les acteurs de la filière bois ont leur capacité organisationnelle et institutionnelle renforcée autour de la filière bois dans le domaine de l'exploitation, et le commerce du bois.

Les activités qui concourent à la réalisation de ce produit sont la mise en place et le renforcement des organisations d'exploitation et de commercialisation de la filière bois au niveau communal, local et régional et une base de données sur les ressources forestières villageoise et les acteurs de la filière bois autour des points de vente dans la région de Ségou. Ces activités visent à renforcer l'efficacité des appuis des services gouvernementaux et des ONG aux près des Exploitants et commerçants de bois dans les terroirs villageois par un et meilleure coordination des appuis techniques En outre les activités qui contribuent à la réalisation de produit contribueront à atténuer l'incivisme des population, une meilleure implication des collectivités et surtout à renforcer la capacité de contrôle du service forestier par une meilleure surveillance et la disponibilité de données de base permettant l'élaboration de plan d'aménagement de certains massifs forestier villageois. Les indicateurs de résultat de ce produit sont : 38 organisations d'exploitants et de commerçants de bois sont mise en place et fonctionnelles, et 50 membres ont bénéficiés de formation.

### **3.2 Activités et apports**

**Produit 1 :** Les acteurs de la filière bois sont informés, et sensibilisés sur la réglementation de l'exploitation et le commerce du bois

**Activité 1.1 :** *Organisation de l'atelier de lancement et des ateliers d'information et de sensibilisation des acteurs sur la réglementation de l'exploitation et le commerce du bois*

Cette activité consistera à mener :

- a) Un atelier de lancement du projet sera organisé au démarrage des activités du projet au niveau du chef-lieu de Région, dans le but de partager les informations sur les objectifs, les résultats, attendus et les acteurs ciblés du projet
- b) Un atelier de restitution des résultats du projet sera également organisé à la fin du projet, afin de partager avec les acteurs régionaux et locaux les résultats obtenus pendant la durée du projet ainsi que les perspectives de la consolidation des acquis après le financement extérieur,

Ces ateliers regrouperont l'ensemble des acteurs de la filière : le service des Eaux et Forêts, les collectivités locales et régionales (Conseil de cercle, communes, et le Conseil Régional), les Chambres consulaires (du commerce et de l'agriculture), les représentants des structures d'organisation des marchés ruraux des points de vente sur les axes routiers et au niveau régionale, la CR-ONG, les autorités administratives etc. Le nombre de participant est estimé à 40 personnes pendant 1 jour.

Afin de constituer une base de données fiable, un recensement des acteurs autour des points de vente sera organisé par le projet afin de déterminer la caractéristique des points de vente et la situation de référence du commerce et du transport du bois: nombre, population, site d'exploitation, niveau d'organisation, contraintes etc. pour une durée de 20 jours.

Une base de données informatisée sera établie à cet effet et géré par la Direction des Eaux et Forêts et la Chambre régionale d'agriculture en collaboration avec ADAM.

Un atelier d'information, et de sensibilisation des acteurs sera tenu dans 7 cercles de la région (Ségou, Bla, San, Niono, Macina et Baraouéli), sur la réglementation et la législation en matière de d'exploitation, et de commerce de bois pour une durée d'un jour. Il regroupera par cercle l'ensemble des acteurs de la filière : chef de village, exploitants forestiers, des points de vente, les autorités des collectivités locales (communes, cercles) ONG, services techniques, transporteurs, organisations locales Paysannes, les structures de gestion des marchés de bois, etc. Le nombre de participant par cercle est estimé à 15 personnes par cercles, soit 105 personnes.

Des supports relatifs aux thèmes des ateliers locaux seront élaborés et distribués aux participants. Les ateliers seront animés par les consultants spécialisés dans le domaine de la législation forestière et ayant une bonne connaissance de la filière bois au Mali.

**Activité 1.2 : Production et diffusion de support de communication radio et audiovisuels sur la réglementation de l'exploitation et le commerce du bois**

Cette activité consiste à mener une large information des acteurs et des populations de la région sur la loi forestière en matière d'exploitation et de commercialisation du bois, à travers les média locaux et régionaux et nationaux (radio et TV). Les ateliers organisés par l'activité 1 seront couverts par les radios locales de proximité dans les cercles et par la TV nationale au niveau Régionale et Nationale. Le projet procédera à la production de support audio-visuel sur les objectifs, les résultats, et les activités du projet. Ces supports seront produits et diffusés au niveau local auprès des radios de proximités dans chaque cercle. La durée d'antenne sera de 100 heures répartit sur l'ensemble de la durée du projet. La production des supports audio-visuels fera appel à un spécialiste en communication.

**Produit 2 : Les acteurs de la filière bois ont leur capacité organisationnelle et institutionnelle renforcée autour de la filière bois dans le domaine de l'exploitation, et le commerce du bois**

**Activité2.1 Création et renforcement des organisations de la filière bois au niveau communal, local et régional.**

Les résultats de l'activité 1 et 2 contribueront à une large information et sensibilisation des principaux acteurs de la filière bois. Il sera ensuite procédé à la mise en place d'organisation de la filière bois ou au renforcement de celles existantes, au niveau ;

- **Des communes** abritant les points de vente de bois (marchés ruraux de bois) Ces organisations regrouperont les acteurs au niveau de la commune estimé à 30 à raison d'une organisation par point de vente de bois et par village impliqué;
- **des 7 chefs-lieux de cercle** afin d'avoir un interlocuteur local qui assurera les relations de la filière avec les pouvoirs publiques et autres acteurs intéressés par les activités afin d'assurer la promotion de la filière bois au niveau local. Cette organisation sera regroupera les représentants des membres des Organisations communales.
- **Du chef-lieu de région** comme organisation faitière de la filière bois. Cette organisation regroupera les membres élus des organisations locales au niveau cercle. Elle aura comme rôle assurer l'interface et les relations de la filière avec les pouvoirs publiques et autres acteurs intéressés par les activités afin d'assurer la promotion de la filière bois au niveau Régional notamment auprès de la Chambre Régionale d'Agriculture au même titre que les autres organisations Paysannes du monde rural conformément à la vocation de la Chambre Régionale d'Agriculture.



Le projet appuiera pendant sa durée, les Organisations mises en place afin qu'elle puisse avoir une existence légale auprès des pouvoirs publics, pour leur permettre d'assurer la durabilité des résultats du projet à la fin du financement extérieur. Il fera appel un spécialiste des Organisations paysannes.

**Activité 2.2 : Formation des membres des organisations de la filière mise en place.**

Les membres élus des organisations paysannes au niveau communal, local et régional de la filière bois seront ensuite formé sur le rôle des Organisations dans la filière sur différent thème relatifs aux OP et à la réglementation en la matière et le rôle des membres dans la vie de l'organisation. Ces sessions de formation seront regroupées au niveau régional et seront animé par les spécialistes en organisation paysannes. La durée de la session de formation sera de 3 jours et regroupera tous les membres élus des OP des communes, des cercles et de la région. Le nombre de participant sera de 5 membres par organisation soit 50 personnes. Cette activité fera appel à des formateurs spécialisés.

**Activité 2.3 Mise en place d'une base de données sur les ressources forestières et les acteurs de la filière bois**

Le projet fournira un appui auprès de la direction régionale des Eaux et Forêts et la Chambre Régionale d'agriculture, pour la mise en place d'une base de données sur la filière bois dans la région de Ségou Cette base comprendra les données socio-économiques des acteurs, et les lieux d'exploitation de distribution du bois dans la région Elle sera alimentée régulièrement par le dispositif de suivi de la Direction des Eaux et Forêts, auquel le projet apportera un appui technique et organisationnel pendant sa durée .

### **3.3 Démarche et méthodes stratégiques**

- 1). La démarche stratégique de mise en œuvre du projet reposera sur l'approche participative basée sur les moyens visant à une prise de conscience environnementale d'un public plus large, afin de favoriser la mise œuvre d'actions concrètes de réalisation de la Politique Forestière Nationale notamment celles qui permettent d'assurer l'exploitation durable des ressources naturelles de manière durable et conforme à la réglementation et la législation nationale en matière de gestion des ressources forestières, afin de contribuer à un développement durable.
- 2) La stratégie de mise en œuvre reposera sur :
  - La participation des populations locales et les collectivités décentralisées, les acteurs locaux intervenant dans l'exploitation et l'utilisation des ressources forestières, et surtout le service communal, local et régional des Eaux et Forêts,
  - Le renforcement des éléments de l'approche de durabilité des actions dans leur mise en œuvre c'est-à-dire (i) la préservation et la gestion durable des ressources naturelles selon le principe du rendement soutenu (ii) la prise en compte des intérêts et l'intégration des couches sociales et des ménages défavorisés de la population locale dans la mise en œuvre des actions, en leur facilitant l'accès aux facteurs de productions, (iii) la rentabilité financière des exploitations, (iv) le renforcement de la capacité des collectivités décentralisées , des exploitants des ressources naturelles, dans le domaine technique organisationnel et institutionnel,
  - L'information, l'éducation et la communication à travers tous les niveaux d'intervention au sein du projet ; et le suivi régulier.
- 3) La méthode d'exécution des activités consistera à :
  - faire une large information des parties prenantes,
  - conduire les activités retenues ensemble de commun accord, correspondant au besoin de chacun suivant son rôle ; et suivant un programme élaboré et adopté par toutes les parties,
  - L'information se fera par des contacts directs, des messages écrits, et par les radios locales. Un consensus sera obtenu autour du programme d'activité avec toutes les parties prenantes Cette méthode permettra d'obtenir une large participation des bénéficiaires et de leur implication dans le processus de mise en œuvre du projet
  - Les activités seront en conformité avec les activités de la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Ségou, qui sera le principal partenaire du projet pendant toute la durée et à la fin du projet.

### 3.4 Plan des travaux

La durée du projet est de 12 mois, soit 4 trimestres.

Produits/Activités	Responsable	Année 1 / trimestre			
		1	2	3	4
<b>Produits 1 <i>Les acteurs de la filière bois sont informés éduquer et sensibilisés sur la réglementation et la législation en matière d'exploitation, transport et commercialisation du bois</i></b>					
A1.1 Organisation de l'atelier de lancement et des ateliers d'information et de sensibilisation des acteurs sur la loi et la réglementation de l'exploitation et le commerce du bois	Coordinateur				
A1.2 Production et diffusion de support de communication radio et audiovisuels sur la loi et la réglementation de l'exploitation et le commerce du bois	Coordinateur /Prestataire				
<b>Produits2 <i>Les acteurs de la filière bois ont leur capacité organisationnelle renforcée autour de la filière bois dans le domaine de l'exploitation, le et le commerce du bois</i></b>					
A.2.1 Création /renforcement des organisations de la filière bois	Coordinateur/prestataire				
A2.2. Formation des membres des organisations de la filière mise en place	Coordinateur /prestataire				
A2.3 Mise en place d'une base de données sur les ressources forestières et les acteurs de la filière bois	Coordinateur/Prestataire				

### 3.5 Budget

Tableau 1 : Catégories budgétaires (en USD)

Catégorie	Description	Unité	Quantité	Cout Unitaire	Montant en USD
<b>10</b>	<b>Frais de Personnel</b>				
<b>11</b>	<b>Personnel permanent</b>				
11.1	Coordinateur du projet	mois	12	1250	15 000
11.2	Chauffeur	Mois	12	200	2 400
<b>12</b>	<b>Personnel d'appui</b>				
12.1	Comptable	Mois	10	450	4 500
12.2	Secrétaire	Mois	12	225	2 700
12.3	Consultants	jour	20	120	24 000
<b>19</b>	<b>Sous total personnel</b>				<b>27 000</b>
<b>20</b>	<b>Frais de déplacement du personnel</b>				
21	Allocation journalière				
21.1	Personnel national				
21.2	Consultant s	Jour	12	60	720
21.3	Coordinateur	Jour	60	100	6 000
21.4	Chauffeur	Jour	60	60	3 600
<b>29</b>	<b>Sous –total</b>				<b>10 320</b>
<b>30</b>	<b>Frais d'immobilisation</b>				
31	Location de bureau	Mois	12	375	4500
32	Matériel informatique	unité	4	1500	6 000
33	Matériel bureautique	unité	4	1500	6 000
34	Matériel pédagogique	unité	3	950	2 850
35	Véhicule	Km	25 000	0,70	17 500
36	Matériel/Equipement des sites de ventes de bois	unité	100	90	9000
<b>39</b>	<b>Sous – total</b>				<b>45 850</b>
<b>40</b>	<b>Bien consommable</b>				
41	Fourniture de bureau	Mois	12	250	3000
42	Service Informatique/internet	Mois	12	312,5	3750
43	Reproduction/Documentation	Mois	12	375	4500
	Téléphone /Fax	Mois	12	325	3900
<b>49</b>	<b>Sous-total</b>				<b>15 150</b>
<b>50</b>	<b>Frais Atelier /Conférence/Formation</b>				
<b>51</b>	<b>Atelier de lancement et de restitution( 2 jours 40 personnes)</b>				
51.1	Modération	jour	2	60	120
51.2	Allocation journalière	Pers/j	40 X2	40	3200
51.3	Pause-café/déjeuné	Person /jour	40 X2	20	1600
51.4	Location de salle	jour	2	500	1000
51.5	Média	jour	2	100	200
<b>52</b>	<b>Ateliers locaux /information dans les cercles ( 1 jours avec 105 participants)</b>				
52.1	Modération	jour	7	60	420
52.2	Déplacement	km	1500	0,7	1050
52.3	Allocation journalière	Person /jour	105 X1	40	4200
52.4	Pause-café/déjeuné	pers	105X 1	20	2100
52.5	Location de salle	jour	7	50	350
52.6	Média	jour	7	100	700

	<b>53</b>	<b>Ateliers de formation ( 3 jours avec 40 personnes)</b>				
	53.1	Modération	jour	3	60	180
	53.2	Déplacement	km	-		
	53.3	Allocation journalière	Pers/jour	40 X 3	40	4800
	53.4	Pause-café/déjeuné	Pers/jour	40X 3	20	2400
	53.5	Location de salle	jour	3	50	1500
	53.6	Média	Jour	1	100	100
	<b>59</b>	<b>Sous-total</b>				<b>23 920</b>
<b>60</b>	<b>Frais de gestion de l'information</b>					
	<b>61</b>	<b>Publicité/Information</b>				
	61.1	Recherche /enquête/réunion	ff			4500
	61.2	Constitution base de données	ff			3500
	<b>62</b>	<b>Autre actions de sensibilisation</b>				
	62.1	Production supports audio visuels des textes	unité	7	350	1750
	62.2	diffusion de supports audio visuels des textes	Unité	7	350	1750
	62.3	Traduction des textes en langue nationale	unité	500	5	2500
	<b>63</b>	<b>Frais divers</b>	FF			3400
	<b>64</b>	<b>Audit du projet</b>	FF			4000
	<b>65</b>	<b>Imprévus</b>	FF			2600
	<b>69</b>	<b>Sous-total</b>				<b>24 000</b>
<b>70</b>	<b>Frais de gestion et suivi du projet national ( 5%)</b>					
	71	Frais gestion Agence Exécution				4913
	72	Frais de suivi Point focal (2%)				1 700
	79	<b>Sous-total</b>				<b>6613</b>
<b>80</b>	<b>Frais de suivi et administration du projet</b>					
	81	<b>Suivi et examen OIBT</b>				<b>10000</b>
	82	<b>Evaluation parcours OIBT</b>				<b>0</b>
	83	<b>ITTO ex-post évaluation 12% ( 19, 29, 39, 49, 59 , 69 et 81)</b>				<b>16040</b>
<b>100</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>					
						<b>178 893</b>

**Tableau 2 : Budget par Produits et par activités (en USD)**

Produits /Activités	Désignation	Unité	Quantité	Cout unitaire	Montant Total	Contributions		
						OIBT	Partenaires locaux	
							Agence Exécution	Population Locale
<b>Produits 1</b>	<i>Les acteurs de la filière bois sont informés et sensibilisés sur la réglementation et la législation en matière d'exploitation, et commercialisation du bois</i>							
<b>Activité 1</b>	Organisation des ateliers d'information et de sensibilisation des acteurs sur la réglementation de l'exploitation et le commerce du bois							
A1.1 Atelier de lancement et de restitution	Modération	jour	2	60	120	120	-	-
	Allocation journalière	Pers/j	40 X2	40	3200	3200		
	Pause-café/déjeuné	Person/jour	40 X2	20	1600	1600		
	Location de salle	jour	2	500	1000	500	500	
	Média	jour	2	100	200	200		
	<b>Sous-total 1</b>				<b>6120</b>	<b>5620</b>	<b>500</b>	
Atelier de sensibilisation et d'information	Modération	jour	7	60	420	420		
	Déplacement	km	1500	0,7	1050	500	550	
	Allocation journalière	Person/jour	105 X1	40	4200	3427		773
	Pause-café/déjeuné	pers	105X 1	20	2100	2100		
	Location de salle	jour	7	50	350	350		
	Média	jour	7	100	700	700		
	<b>Sous-total 2</b>				<b>8400</b>	<b>7 497</b>	<b>550</b>	<b>773</b>
A1.1	<b>Total (st 1+2)</b>				<b>14 540</b>	<b>13 117</b>	<b>1050</b>	<b>773</b>
<b>Activité 2</b>	Production et diffusion de support de communication radio et audiovisuels sur la réglementation de l'exploitation et le commerce du bois							
A1.2 production et diffusion de message	Production/Consultants et opérateurs privés	unité	7	350	1750	1750		
	Diffusion /Radio et TV	Unité	7	350	1750	1750		
	Consultant /Traduction des textes en langue Nationale	unité	500	5	2500	2500		
A1.2	<b>Sous-total</b>				<b>6 000</b>	<b>6 000</b>		
<b>Produits 2</b>	<i>Les acteurs de la filière bois ont leur capacité organisationnelle renforcée autour de la filière bois dans le domaine de l'exploitation, le et le commerce du bois</i>							
<b>Activité 3</b>	<i>Création d'organisations locales et filière bois au niveau local et régional</i>							
A2.1	Enquêteurs/Assistent	jour	30	150	4500	3000	1500	
	Consultant	jour	10	100	1000	1000		
	Tenu de réunion	jour	10	50	500	-	500	
	Analyste des données	Jour	20	100	2000	2000		
	<b>Sous-total</b>				<b>8000</b>	<b>6000</b>	<b>2000</b>	
<b>Activité 4</b>	<i>Formation des membres des organisations de la filière mise en place</i>							
A2.2	Modération	jour	3	60	180	180		
	Allocation journalière	Pers/jour	40 X 3	40	4800	4800		
	Pause-café/déjeuné	Pers/jour	40X 3	20	2400	1800		600
	Location de salle	jour	3	50	1500	1000	500	
	Média	Jour	1	100	100	100		
A2.2	<b>Sous-total</b>				<b>8980</b>	<b>7880</b>	<b>500</b>	<b>600</b>

<b>Activité 5</b>	<i>Mise en place d'une base de données sur les ressources forestières et les acteurs de la filière bois et coordination et gestion du projet</i>							
A2.3	<b>Suivi et coordination</b>							
Ressources humaines, et équipements, gestion	Coordinateur du projet	mois	12	1250	15 000	9 000	6000	
	Chauffeur	Mois	12	200	2 400	1 800	600	
	Comptable	Mois	10	450	4500	4000	500	
	Secrétaire	Mois	12	225	2 700	2700		
	Consultants	jour	20	120	2400	2400	-	
	Allocation journalière de déplacement							
	Consultant s	Jour	12	60	720	720		
	Coordinateur	Jour	60	100	6 000	6000		
	Chauffeur	Jour	60	60	3 600	3600		
	Location de bureau	Mois	12	375	4500	2250	2250	
	matériel informatique	unité	4	1500	6 000	5400	600	
	Matériel bureautique	unité	4	1500	6 000	5400	600	
	Matériel pédagogique	unité	3	950	2 850	2500	350	
	Véhicule	Km	25 000	0,70	17 500	15 000	2500	
	Matériel/Equipement des sites de ventes de bois	unité	100	90	9000	9000	-	
	Fourniture de bureau	Mois	12	250	3000	3000		
	Service Informatique/internet	Mois	12	312,5	3750	3000	750	
	Reproduction/Documentation	Mois	15	375	4500	4000	500	
	Téléphone /Fax	Mois	12	325	3900	3500	400	
	<b>Frais divers</b>	FF			3 400	3400		
	<b>Audit du projet</b>	FF			4000	4000		
	<b>Imprévus</b>	FF			2600		2600	

**Tableau 3 : Budget détaillé par contribution**

Catégorie	Description	Unité	Quantité	Cout Unitaire	Montant en USD	Contribution OIBT	Contribution Nationale	
<b>10</b>	<b>Frais de Personnel</b>							
	<b>11</b>	<b>Personnel permanent</b>						
	11.1	Coordinateur du projet	mois	1250	15 000	9 000	6000	
	11.2	Chauffeur	Mois	200	2 400	1 800	600	
	<b>12</b>	<b>Personnel d'appui</b>						
	12.1	Comptable	Mois	450	4 500	4 000	500	
	12.2	Secrétaire	Mois	225	2 700	2700		
	12.3	Consultants	jour	120	2 400	2 400	-	
	<b>19</b>	<b>Sous total personnel</b>			<b>27 000</b>	<b>19 900</b>	<b>7 100</b>	
<b>20</b>	<b>Frais de déplacement du personnel</b>							
	21	Allocation journalière						
	21.1	Personnel national						
	21.2	Consultants	Jour	60	720	720		
	21.3	Coordinateur	Jour	100	6 000	6000		
	21.4	Chauffeur	Jour	60	3 600	3600		
	<b>29</b>	<b>Sous –total</b>			<b>10 320</b>	<b>10 320</b>	<b>-</b>	
<b>30</b>	<b>Frais d'Immobilisation</b>							
	31	Location de bureau	Mois	375	4500	2250	2250	
	32	Matériel informatique	unité	1500	6 000	5400	600	
	33	Matériel bureautique	unité	1500	6 000	5400	600	
	34	Matériel pédagogique	unité	950	2 850	2500	350	
	35	Véhicule	Km	25 000	0,70	17 500	15 000	2500
	36	Matériel/Equipement des sites de ventes de bois	unité	100	90	9000	9000	-
	<b>39</b>	<b>Sous – total</b>			<b>45850</b>	<b>39 550</b>	<b>6300</b>	
<b>40</b>	<b>Bien consommable</b>							
	41	Fourniture de bureau	Mois	250	3000	3000	-	
	42	Service Informatique/internet	Mois	312,5	3750	3000	750	
	43	Reproduction/Documentation	Mois	375	4500	4000	500	
		Téléphone /Fax	Mois	325	3900	3500	400	
	<b>49</b>	<b>Sous-total</b>			<b>15 150</b>	<b>13 500</b>	<b>1650</b>	
<b>50</b>	<b>Frais Atelier /Conférence/Formation</b>							
	<b>51</b>	<b>Atelier de lancement et de restitution( 2 jours 40 personnes)</b>						
	51.1	Modération	jour	2	60	120	120	-
	51.2	Allocation journalière	Pers/j	40 X2	40	3200	3200	-
	51.3	Pause-café/déjeuné	Pers on/jour	40 X2	20	1600	1600	-
	51.4	Location de salle	jour	2	500	1000	500	500
	51.5	Média	jour	2	100	200	200	-
		Sous-total			<b>6120</b>	<b>5620</b>	<b>500</b>	

	<b>52</b>	<b>Ateliers locaux /information dans les cercles ( 1 jours avec 105 participants)</b>						
	52.1	Modération	jour	7	60	420	420	-
	52.2	Déplacement	km	1500	0,7	1050	5 00	550
	52.3	Allocation journalière	Pers on/jour	105 X1	40	4200	3427	773
	52.4	Pause-café/déjeuné	pers	105X1	20	2100	2100	
	52.5	Location de salle	jour	7	50	350	350	
	52.6	Média	jour	7	100	700	700	
		Sous-total				<b>8820</b>	<b>7497</b>	<b>1323</b>
	<b>53</b>	<b>Ateliers de formation ( 3jours avec 40 personnes)</b>						
	53.1	Modération	jour	3	60	180	180	-
	53.2	Déplacement	km	-				
	53.3	Allocation journalière	Pers/ jour	40 X 3	40	4800	4800	-
	53.4	Pause-café/déjeuné	Pers/ jour	40X 3	20	2400	1800	600
	53.5	Location de salle	jour	3	50	1500	1000	500
	53.6	Média	Jour	1	100	100	100	-
		Sous-total				<b>8980</b>	<b>7880</b>	<b>1100</b>
	<b>59</b>	<b>Sous-total</b>				<b>23 920</b>	<b>20 997</b>	<b>2 923</b>
<b>60</b>	<b>Frais de gestion de l'information</b>							
	<b>61</b>	<b>Publicité/Information</b>						
	61.1	Recherche /enquête	FF			4500	3500	1000
	61.2	Constitution base de données	FF			3500	2500	1000
	<b>62</b>	<b>Autre actions de sensibilisation</b>						
	62.1	Production supports audio visuels des textes	unité	7	350	1750	1750	
	62.2	diffusion de supports audio visuels des textes	Unité	7	250	1750	1750	
	62.3	Traduction des textes en langue nationale	unité	500	5	2500	2500	
	63	<b>Frais divers</b>	FF			3400	3 400	
	64	<b>Audit du projet</b>	FF			4000	4000	
	65	<b>Imprévus</b>	FF			2600	2600	2600
	69	<b>Sous-total</b>				<b>24 000</b>	<b>19 400</b>	<b>4600</b>
<b>70</b>	<b>Frais de gestion et suivi du projet ( 5%)</b>							
	71	Frais gestion Agence Exécution				4 913		4 913
	72	Frais de suivi Point focal				1 700		1 700
		<b>Sous-total</b>				<b>6613</b>		<b>6 613</b>



<b>80</b>	<b>Frais de suivi et administration du projet OIBT</b>						
	81	<b>Suivi et examen OIBT</b>			<b>10000</b>	<b>10 000</b>	
	82	<b>Evaluation OIBT</b>			<b>0</b>		
	83	<b>ITTO ex-post évaluation 12% ( 19, 29, 39, 49, 59 , 69 et 81)</b>			<b>16 040</b>	<b>16 040</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>178 893</b>	<b>149 707</b>	<b>29 186</b>
					100%	84%	16 %

**Tableau 4 : Budget récapitulatif consolidé par Partenaire et par an**

Catégorie	Désignation	Montant total en USD	Contribution par partenaire 1 année	
			OIBT	Partenaires Locaux
<b>10</b>	<b>Frais de personnel</b>	<b>27 000</b>	19 900	7 100
<b>20</b>	<b>Frais de déplacement</b>	<b>10 320</b>	10320	-
<b>30</b>	<b>Frais des immobilisations</b>	<b>45 850</b>	39 550	6300
<b>40</b>	<b>Consommable</b>	<b>15 150</b>	13 500	1650
<b>50</b>	<b>Frais des ateliers</b>	<b>23 920</b>	20 997	2923
<b>60</b>	<b>Frais de Gestion de l'information</b>	<b>24 000</b>	19 400	4 600
<b>70</b>	<b>Frais de gestion et de suivi du projet (7%)</b>	<b>6 613</b>	-	6613
<b>80</b>	<b>Suivi-gestion OIBT-OTTI (12'%)</b>	<b>16 040</b>	16 040	-
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>178 893</b>	<b>149 707</b>	<b>29 186</b>
	<b>% de contribution</b>	<b>100%</b>	<b>84%</b>	<b>16%</b>

## **PART 4 DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE**

### **4.1 Agence d'exécution et structure organique**

Le projet sera mise en œuvre par l'ONG Association pour le Développement et l'Auto-gouvernance au Mali ADAM en qualité d'agence d'exécution, en collaboration avec le Point focal de la Direction des Eaux et Forêts. L'ONG dispose d'une expertise en matière de gestion des ressources forestières et une capacité de mobilisation des acteurs de terrain, ainsi qu'une bonne connaissance de la région et les principaux acteurs.

Les organes dirigeants de l'ONG sont : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et la Commission de Surveillance. Elle dispose de locaux sur place et un personnel composé de 12 personnes de différente qualification technique.

#### **Organigramme de l'Agence d'exécution**

##### **Les Organes de gestion sont :**

- Assemblée Générale
- Conseil d'administration
- Commission de Surveillance

##### **Le conseil d'administration est composé de**

- Président /Directeur Exécutif
- Secrétaire administratif
- Secrétaire aux relations extérieures
- Secrétaire aux conflits
- Trésorier Général

Le Conseil d'administration assure la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale. Le personnel en charge de la réalisation du projet sera constitué du personnel du Conseil d'Administration, composé de 5 membres travaillant pour la plus part du cas comme bénévole et du personnel salarié composé du personnel de soutien ( 1 secrétaire, 1 chauffeur,) et des consultants recrutés suivants les besoins des activités de terrain et des financements obtenus auprès des partenaires financiers .

### **4.2 Direction du projet**

La Direction du projet sera assuré par le Conseil d'Administration. Le personnel de l'association impliqué sera : le Président du conseil d'administration, le comptable le personnel de soutien( Secrétaire, chauffeur), il sera fait recours à des personnes ressources comme consultants dans la conduite des activités L'ONG ADAM mettra en place une équipe de projet pour assurer la réalisation des activités qui sera composée de 4 personnes.

Le projet sera exécuté par une équipe permanente composée comme suit :

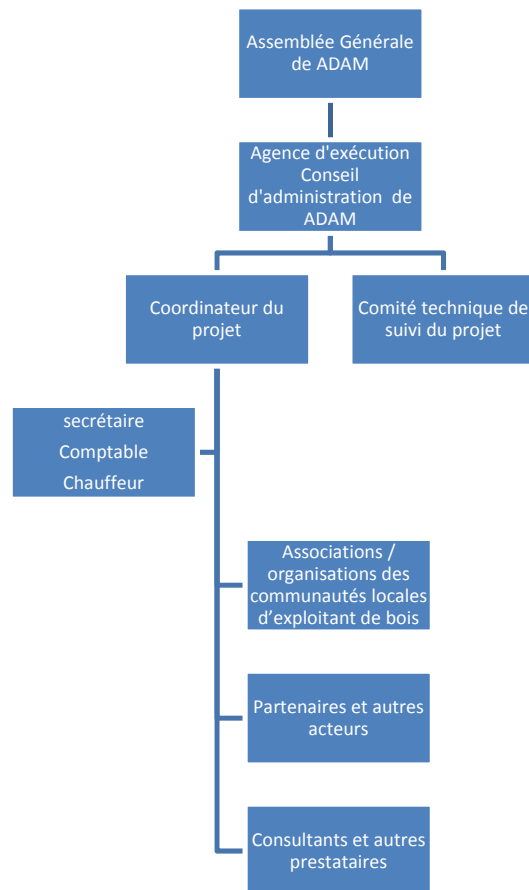
- Un responsable du projet, chargé de la coordination de l'ensemble des activités du projet. Il assure la programmation, le contrôle, le suivi et l'évaluation du projet. ; les relations entre le projet et les autres partenaires.
- 1-comptable, chargé de la tenue comptable et du suivi de la gestion financière des ressources du projet fourni par l'ONG
- personnel de soutien ( 1-secrétaire de direction,1-chauffeurs ) fourni par l'ONG

La mise en œuvre fera appel aux services de prestataires pour les travaux dont la compétence n'existe pas au sein du projet: Spécialiste en communication,, spécialiste en organisation paysannes, Spécialiste en législation Forestière , un enquêteur, etc.

Les moyens matériels et les équipements nécessaires à l'exécution du projet sont :

- 1(un) véhicules 4X4 pour les besoins de suivi et de déplacement dans le cadre des activités projet, à fournir par l'ONG,
- Matériel pédagogique, pour les besoins de formation des membres des comités des organisations communales locales et Régionales,
- Supports audio-visuels d'animation.
- Plaques d'information sur les points de vente sur les axes routiers
- Matériel et équipements de bureaux.

## Organigramme du Projet



### 4.3 Suivi et rapports

#### 4.3.1 La procédure de suivi et d'évaluation du projet sera assurée ainsi :

- Au niveau village et les points de vente par les organisations de gestion villageoises, et les populations bénéficiaires à travers des visites de sites, et des rencontres périodiques dont le calendrier et les modalités seront fixés par les statuts et règlements des organisations villageoises,
- Au niveau communal, les autorités feront également, par des visites et des réunions périodiques avec les organisations villageoises, et sur les sites du projet, par le responsable communal responsable de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Le rythme des visites et des rencontres sera déterminé par les autorités communales en fonction de leur calendrier de travail.
- Par l'ONG ADAM, à travers des visites de terrain, et des réunions périodiques de suivi sur les points de vente et dans certain village, afin de faire la situation de l'évolution des activités programmées pendant la période, les réalisations et les difficultés rencontrés. Trimestriellement, une réunion de suivi regroupera toutes les parties prenantes (ONG, Collectivité locales, services techniques gouvernementaux, les Organisations villageoises de bois et autres). Cette réunion permettra de faire le point des progrès réalisés et de faire des réajustements nécessaires.

A chaque réunion on établira des rapports de suivi des activités du projet, dont copie sera transmise à toutes les parties prenantes et au partenaire financier. Il faut noter que le suivi interne au niveau village et communale rentre dans le cas de leur activité régulière, dans l'accomplissement de leur mission. Ces suivis internes ne font pas l'objet de budgétisation dans ce projet. Mais leur participation aux réunions de suivi est prise en compte budgétairement.

- Par le point focal et l'OIBT à travers les correspondances et l'examen des rapports de terrain fournis par l'ONG assureront le suivi. Le Point Focal pourra à tout moment entreprendre des missions de supervision de terrain.

Les activités de suivi consisteront entre autres en :

- L'examen des plans de travail et des budgets du projet ;
- La vérification de la mise en œuvre du projet et de l'exécution du budget sur la base de critères ou indicateurs de mesure de la performance du projet
- L'examen des rapports d'activités

Le plan de suivi du projet consiste à vérifier que les activités prévues ont eu lieu, que les services et produits ont été fournis avec la qualité requise et que les dépenses ont été effectuées en accord avec le budget conformément aux prévisions et au chronogramme établi.

Le suivi évaluation des activités du projet mettra l'accent sur les Produits /indicateurs et sources de vérification par rapport au objectif du protocole de surveillance de OIBT qui sont en corrélation avec ceux du projet comme suit :

Produits OIBT : <Meilleur accès aux ressources forestières des collectivités adossées aux forêts et des populations tributaires des forêts>

<Plateformes multi-acteurs pour un dialogue politique sur la gouvernance forestière>

<Procédures de vérification et de contrôle du respect de la légalité améliorées>

Indicateurs de Produits :

*Législations et instruments juridiques sur le foncier et les droits d'usufruit créés, revus ou améliorés*

*Création et fonctionnement d'un mécanisme de consultation multi-acteurs*

Le suivi des produits attendus du projet sera fait à travers les indicateurs suivants à et l'aide moyen de vérifications ci-après :

- le taux d'information des acteurs sur la loi forestière, nombre et qualité
- Le nombre, l'existence et la fonctionnalité des organisations d'exploitation et de commercialisation du bois dans la région
- le taux de produits exploités conformément à la loi forestière,
- le taux de transaction et de délit enregistré en matière d'exploitation et de commercialisation du bois dans la région ;
- revenu moyen des exploitants des forêts villageoises par an ;

Les sources de vérification des indicateurs sont :

- les rapports d'activités du projet
- les documents de gestion et de contrôle du service forestier
- données de la base de données sur la filière bois de la région

**4.3.2 L'évaluation interne du projet** se fera à la fin de l'exécution des activités. Elle regroupera les bénéficiaires, les collectivités et les services techniques gouvernementaux impliqués dans l'exécution des activités du projet. Les résultats cette évaluation interne permettra de faire les ajustements et l'harmonisation des actions avec les autres intervenants de manière à faciliter la consolidation des résultats obtenus et de faire des propositions pour la poursuite des actions en cours.

**4.3.3 Rapports :** L'agence d'exécution fournira 4( quatre) rapports trimestriels un rapport de fin de projet et un rapport d'audit des finances du projet 4 mois au plus tard à près la clôture.

Les rapports trimestriels seront fournis par l'agence d'exécution et retraceront les activités réalisées les résultats obtenus par rapport aux prévisions ainsi que les contraintes rencontrées et solutions envisagées.

Le rapport de fin de projet sera dressé par l'Agence d'Exécution, qui portera sur les activités réalisées et la situation financière et une analyse des résultats par rapport aux objectifs et résultats du Programme OIBT /TFLET. Ce rapport récapitulera brièvement les activités mises en œuvre, et insistera surtout sur l'impact du projet et les résultats obtenus. Il s'agira d'une comparaison systématique entre le projet comme décrit dans ce document et la réalité de sa réalisation et présentera une analyse de la situation avec les produits et indicateurs du protocole de surveillance de OIBT

Le rapport d'audit du projet sera fait par un bureau d'audit sélectionné selon la qualité et accepté par les partenaires notamment l'OIBT

L'Agence d'exécution doit soumettre à l'OIBT, à travers le système de surveillance en ligne des projets OIBT, durant la mise en œuvre du projet, les rapports et documents suivants :

- Au début de chaque année d'exécution du projet, un plan d'opérations annuel ;
- A la fin de chaque mois, une synthèse des faits marquants du mois accompagnée des tableaux des états financiers et de trésorerie non-audités;
- Au plus tard fin février et fin août, déjà moins que d'autres dates limites soit données par le Secrétariat de l'OIBT, les rapports d'activité semestriels élaborés selon le modèle se trouvant dans la manuel de l'OIBT pour la suivi, l'examen et l'évaluation des projets OIBT et comprenant les mesures prises pour pérenniser le projet après la fin de l'aide extérieure. Les tableaux des états financiers et de trésorerie non-audités des flux financiers du projet concernant le financement extérieur et le financement de contrepartie doivent être joints au rapport d'activité;
- Tous les résultats, produits et autres moyens de vérifications documentés conformément à la grille du cadre logique, dès qu'ils sont finalisés ou selon l'échéancier du projet; et
- Et le rapport d'achèvement au plus tard trois mois après avoir terminé l'exécution des activités du Projet.

En ce qui concerne la surveillance financière extérieure, l'agence d'exécution doit remettre un audit financier annuel à l'OIBT dans les trois mois suivant la fin de l'exercice annuel considéré. Les derniers états financiers audités doivent être remis dans les quatre mois suivant l'achèvement du projet. Les comptes du projet seront vérifiés par les auditeurs externes dûment reconnus, sélectionnés par l'agence d'exécution en concertation avec l'OIBT. Pour l'exécution de ce Projet, l'exercice annuel court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année civile.

Après signature, par toutes les parties contractantes du projet, de l'accord qui régira sa mise en œuvre, un Rapport de Lancement (RL) sera préparé et envoyé au Secrétariat de l'OIBT. Ce RL devra être assorti du plan de travail détaillé, et présenter les modalités de suivi et d'évaluation des performances du projet, donner un descriptif des rôles et attributions des institutions, et aussi décrire la coordination interinstitutionnelle et des mécanismes de coordination des partenaires au sein du projet.

# ANNEXES

## ANNEXE 1- PROFIL DE L'AGENCE D'EXECUTION

### 1. Historique de l'Agence d'exécution:

**Nom :** Association pour le Développement et l'Auto-gouvernance au MALI ADAM

**Date de création :** Association à but non lucratif, créée en février 2003 et légalisée suivant le récépissé N° 005 /HCRS-cab-CAAJ du 28 avril 2003

### Mission et objectifs de l'organisme

L'association a pour but :

1. de promouvoir le développement participatif en milieu rural et urbain et le droit de l'homme à travers le renforcement de la capacité des acteurs du développement et la lutte contre la pauvreté ;
2. d'assurer un développement équitable et durable au MALI et dans les pays en voie de développement en général.

La vision stratégique de l'association est de :

- Contribuer à l'émergence d'une justice sociale avec une égalité de chance pour tous les citoyens ;
- Faciliter la mise en place de changements durables à partir de choix politiques, stratégiques et d'actions de développement en faveur des populations pauvres du Mali et des pays en voie de développement ;
- éliminer la pauvreté et,
- Promouvoir la jouissance des droits humains.

L'association intervient dans les domaines d'activités suivants :

1. L'éducation, la formation et l'alphabétisation
2. la santé humaine, et la préservation de l'environnement, la biodiversité
3. la gouvernance et le droit de l'homme ;
4. La production Agricole, sécurité Alimentaire et le Conseil Rural.

### Organigramme de l'Agence d'exécution

**Les Organes de gestion sont :**

- **Assemblée Générale** : C'est l'instance de gestion et de décision de l'organisation. Elle se réunit une fois par an et regroupe tous les membres et en cas de besoins fait appel à des personnes ressources
- **Conseil d'administration** : Est l'organe d'exécution des décisions de l'Assemblée Générale. Il assure la gestion courante de l'organisation et assure la réalisation des objectifs de développement de l'organisation.
- **Commission de Surveillance** .Elle assure le contrôle et la surveillance du fonctionnement de l'organisation.

**Le conseil d'administration est composé de :**

- Président /Directeur Exécutif
- Secrétaire administratif
- Secrétaire aux relations extérieures
- Secrétaire aux conflits
- Trésoriers Général

## Liste des principaux projets réalisés dans le domaine de la gestion des ressources naturelles

### 1- **Projet de gestion participative des forêts dans la région de Ségou ;**

Le projet de gestion participative des forêts classées de la région de Ségou, vise à impliquer dans la gestion des domaines privés de l'Etat, les populations riveraines des forêts classées afin d'assurer l'exploitation, le suivi, le contrôle des massifs forestiers. Malgré les efforts concettis, après plusieurs années, les résultats n'ont pas été à hauteur de souhait, la dégradation des forêts n'a pas être arrêtée malgré l'implication des populations riveraines.

Le rôle de l'ONG –ADAM était la mobilisation des populations à travers les activités de sensibilisation et d'information

- 2- **Projet de développement et de gestion de la pêche de la région de Ségou**
- 3- **Projet de restauration et de préservation des ressources forestières de la vallée du Bani**
- 4- **Projet de préservation du Lamantin dans la région de Ségou**

### 2. Moyens financiers et matériels

#### Budget

Année	Montant en FCFA	Source de financement		
		Populations locales et collectivités	Association –ADAM	Partenaires financiers
2010	65 780 000	3 578 000	16 797 000	45 468 000
2011	79 550 000	3 955 000	9 865 000	65 730 000
2012	89 380 000	5380 000	9 845 000	74155 000

**Personnel** (Effectif total 12) :

- Effectif des employés titulaires de diplôme de 3<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement supérieur : 2
- Effectif des employés titulaires de diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement supérieur : 5
- Technicien qualifiés : 2
- Effectif employé de l'administration : 3

**NB ;** Les membres de l'association sont des cadres du développement rural et de l'environnement, ils ont travaillé dans la région depuis plus de 30 ans dans divers secteurs d'activité parmi lesquelles la gestion, la préservation des ressources naturelles et la biodiversité. Le projet identifié est le résultat de leur activité et connaissance et expérience du terrain et des populations locales.



**ANNEXE 2 :**  
**TÂCHES ET RESPONSABILITÉS DES PRINCIPAUX**  
**EXPERTS MOBILISÉS PAR L'AGENCE D'EXECUTION**

**CV du Responsable du Projet**

**Nom et Prénom :** BOUARE Fanséri

**Age** 59 ans , **Sexe** ; Masculin

**Formation Professionnelle:** Ingénieur des Eaux et Forêts

**Ecole :** Institut Polytechnique Rural de KATIBOUGOU Mali **Spécialité :** Eaux et Forêts

**Poste occupé dans l'organisation :** Président du Conseil d'Administration

**Expérience pertinente :**

- **Coordinateur technique** du Projet Bois Villageois et du Projet Foresterie Rurale dans la région de Ségou,  
Le projet vise à promouvoir les techniques de gestion des ressources naturelles du terroir villageois, en vue de préserver l'environnement ; à travers l'information, la formation, l'éducation des communautés villageoises.
- **Chef de la Division Conservation des Ressources Naturelles de la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Ségou** Chargé de :
  - La coordination technique et la Planification des activités de gestion, protection et conservation des ressources naturelles,
  - La supervision et le suivi de l'exécution des activités de gestion, protection et conservation des ressources naturelles au niveau de la région,
  - La supervision des activités des projets de pisciculture et de foresterie rural au niveau de la région.
- **Directeur de l'Aménagement et de l'Équipement Rural de la région de Ségou** chargé de :
  - traduire sous forme de programmes et projets les stratégies et politiques nationales en matière d'aménagement et d'équipement rural ,de gestion des ressources naturelles ,de mécanisation agricole et de technologies adaptées aux besoins des exploitants ruraux ;
  - Appuyer, superviser et contrôler leur mise en œuvre par les services subrégionaux et des collectivités décentralisées ;
  - planifier et organiser les activités de la direction du service ;
  - coordonner les activités du service, -assurer la mise en œuvre des projets et programmes régionaux en matière d'aménagement et d'équipement rural,
  - Mener des études et travaux relatifs à l'identification des projets et programmes régionaux et aux stratégies de leur mise en œuvre, -Etablir les rapports d'étude et d'activités de la direction régionale

### **ANNEXE 3**

## **CAHIER DES CHARGES DU PERSONNEL ET DES CONSULTANTS RÉMUNÉRÉS PAR L'OIBT**

### **1 Cahier de charge du Coordinateur du Projet**

La coordination du projet a pour rôle :

- Elaboration du programme d'activités trimestriel décomposé en programme d'activité mensuelle avec les tâches y afférentes et un chronogramme détaillé suivant le diagramme de GRNAT avec les dates ou périodes indiquées.
- Elaboration du plan de suivi des activités conformément au plan de travail établi et adopté par toutes les parties
- Organise les rencontres et réunions prévues dans le cadre du projet et élabore les rapports de compte rendu de réunion et assure la diffusion,
- Assure la liaison entre le projet et les autres partenaires et acteurs du projet à l'intérieur et à l'extérieur de la région et veille à leur implication dans la mise en œuvre du projet
- Elabore les rapports périodiques prévus dans le document du projet notamment les rapports trimestriels ; le rapport final du projet Il élabore les TDR de l'audit et procède à la sélection du bureau d'audit.
- Assure le suivi des organisations villageoises , organise et supervise les ateliers d'information de sensibilisation et de formation Le responsable du projet assure la programmation, le contrôle, le suivi et l'évaluation des activités du projet ainsi que les relations entre le projet avec les autres partenaires. Il élabore les rapports sur les activités et l'évolution du projet.

Le coordinateur est affecté au projet pendant toute la durée de son exécution. Le coordinateur est désigné par l'ONG, ADAM, et utilisé à plein temps conformément au Plan des activités, pendant la durée du projet. Il assurera les tâches de coordination du projet, de profil Ingénieur des aux & forêts, disposant de longue expérience en matière de gestion participative des ressources naturelles et ayant une bonne connaissance de l'aménagement et la gestion des forêts de la région de Ségou. Le coût de son intervention est de 15 000USD

### **2 Cahier de charge du Consultant en législation et réglementation forestière**

Le consultant en charge de la législation forestière a pour mandat :

- La préparation et l'organisation des communications des ateliers d'information et de sensibilisation dans les cercles sur la législation forestière,
- L'animation des ateliers d'information et de sensibilisation sur la législation forestière
- La production du cahier de participant contenant les textes forestiers
- L'élaboration du rapport d'ateliers par cercle et un rapport final à la fin de l'ensemble 7 des sessions de sensibilisation et d'information dans un délai de 7 jours,

Le consultant en législation sera un cadre de l'administration du service forestier, jouissant d'une longue expérience en matière de préparation et d'application de la loi forestière au Mali .Il doit disposer d'une bonne connaissance des problèmes d'application de la loi forestière et de gestions des ressources naturelles au Mali.

Le consultant collaboration avec le consultant en communication pour la production des thèmes d'animation sur les antennes des radio de proximité et sur la TV nationale, pendant la durée de son mandat selon un calendrier harmonisé d'intervention et approuvé par toutes les parties .

Le consultant sera utilisé pour une durée de 12 jours pour un coût 1440 USD

### **3 Cahier de charge du Consultant en communication**

Le consultant en communication a pour mandat :

- La production de support audio-visuel sur la législation forestière en langue locale et en français,
- la diffusion sur les radios de proximité et la TV nationale des thèmes d'information sur la législation forestière à travers la région pendant 6 mois à l'aide de support produit en collaboration avec le consultant en législation forestière.

Le consultant en communication sera un prestataire de communication de la région. Ce sont les gestions de radio dans les 7 cercles et le représentant Régional de la TV nationale qui assureront le mandat de consultant, en raison de leur compétence dans le domaine et la maîtrise de la connaissance du publique cible de la région

La durée de la prestation s'étalera sur 6 mois pour un cout de 3 500 USD

### **4 Cahier de charge du consultant pour la base de données**

Le consultant en base de données a pour mandat :

- L'appui à l'organisation des collectes de données de bases sur les points de vente de bois, par l'adaptation des outils de collectes, et la formation des enquêteurs
- La conception et la préparation des outils nécessaires à l'installation de base de données
- Traitement et analyse des données collectées sur les points de vente du bois
- Elaboration du rapport sur les données collectées sur les points de vente de bois dans la région ;
- Constitution de basée de données sur les points de vente de bois dans la région,
- Initiation du personnel de la Direction Régionale des Eaux et Forêts à l'utilisation de la base de données : alimentation, traitement, et exploitation

Le consultant en base de données sera recruté parmi les prestataires locaux en informatique disposant d'une longue expérience et de capacité technique éprouvée pour la satisfaction du mandat Il sera sélectionné suivant la qualité des offres. La durée de la prestation sera 3 mois pour un cout de 3500 USD

**ANNEXE 4**  
**REPONSES AUX COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU**  
**PANEL D'EXPERTS DE L'OIBT ET MODIFICATIONS QUI EN RESULTENT**

Numéro	Commentaires / Recommandations des experts *	Modification (s) apportées **	Numéro de Page** *
1-	Liste des abréviations et acronymes à inclure	Liste des abréviations incluse	3
2-	<p>La carte de la zone cible du projet devrait être ajoutée.</p> <p>Veuillez préciser le régime foncier / bénéficiaires des terres boisées: Est-ce que la gestion des forêts exploitées appartient aux communautés riveraines (ou «loué» / ayant droits).</p>	<p>La carte de la zone a été introduite au point 1.3 , la situation du régime foncier des terres boisées est précisée avec le mode de gestion des forêts exploitées dans le paragraphe 1. point 1.3.3</p>	8
3-	<p>Les résultats à l'achèvement du projet doivent être précisés en ce qui concerne le haut de l'arbre à problèmes.</p> <p>Les résultats a termes doit être réalistes à atteindre à la fin de ce petit projet et être très clair sur la façon dont il contribue et lié à des efforts ou des projets plus vastes qui peuvent être en cours dans la région, afin d'assurer une production accrue de la ressource dégradantes.</p>	<p>Les indicateurs de résultat à l'achèvement du projet sont défini et traduisent la problématique centrale de l'arbre au paragraphe 4 et chapitre 4.1.2 Les indicateurs de résultat sont très réaliste et peuvent être atteint à la fin du projet</p>	8
4-	<p>Le tableau d'analyse des parties prenantes est fourni, mais dépourvu de toute analyse et des explications. Il n'est pas clairement précisé comment les collectivités décentralisées locales agiront en tant qu'entrepreneurs ou si elles sont capables d'induire la coopération locale, le rôle des organisations villageoises n'est pas clair.</p> <p>Certains de ce qui est indiqué dans l'analyse des parties prenantes ne sont pas cohérents dans l'ensemble de la proposition, comme la participation directe et le changement de comportement chez les agriculteurs, y compris l'organisation et une meilleure compréhension du marché et des prix qu'ils peuvent facturer pour leurs arbres, compte tenu de la diminution de l'approvisionnement de et une forte demande</p>	<p>Le tableau d'analyse des parties prenantes est analysé Des précisions sur les caractéristiques et les problèmes des Organisations villageoises, et des collectivités locales sont fournis et insérées dans le tableau d'analyse des parties prenantes</p>	10-11

5-	L'arbre des problèmes devrait être améliorée par la fusion des premier et troisième causes du problème clé, et de prendre en compte la question du genre. S'il vous plaît inclure la forte demande de bois de feu et la dégradation des ressources de base / diminuer l'offre en tant que pilote contribuant à la situation actuelle	L'arbre des problèmes a été repris avec la fusion des premier et troisième causes du problème clé avec la prise en compte du genre dans le processus d'exploitation et de vente de bois sur les points de vente	12-13-14
6-	S'il vous plaît, fournir des indicateurs qui soutiennent le renforcement de la gestion, de la conservation des ressources forestières locales »et« une meilleure gestion des forêts communautaires ", ou expliquer comment améliorer le revenu pour les commerçants et les exploitants forestiers permettra de préserver la base de ressources dégradante	Les indicateurs qui soutiennent le renforcement de la gestion, la conservation des ressources forestières ainsi que <une meilleure gestion des forêts communautaires>sont expliqués et insérés au chapitre 2 .3, point 2.3.1	14 -15
7-	Les Produits doivent être reformulées afin d'assurer la corrélation avec l'arbre à problèmes pour être modifié / amélioré	Les deux produits sont reformulés et sont en corrélation avec l'arbre des problèmes modifié. Ces modifications sont introduites au paragraphe 3, et les points suivants 3.1, et 3.2,	15-16
8-	Les activités doivent être élaborés sous chaque Produits en cohérence avec l'arbre à problèmes pour être modifié / amélioré	Les activités sont élaborées sous chaque produit en cohérence avec l'arbre des problèmes modifié dans le paragraphe 3 et les point 3.1, et 3.2	15--16
9-	Le plan de travail doit être amélioré avec des activités couvrant l'ensemble des sous-causes de l'arbre à problèmes doit être modifié / amélioré. S'il vous plaît soyez aussi réaliste sur les objectifs à atteindre (associations de l'industrie du bois) dans le cadre temporel de ce petit projet.	Le plan de travail a été amélioré avec l'insertion des sous-activités dans le tableau dans le paragraphe 3 chapitre 3.4	17-18
10-	Il est nécessaire de suivre strictement la numérotation des postes budgétaires et sous-rubriques, et ajouter le sous-poste budgétaire 81 (US \$ 10,000), sous-point 83 (12% de la somme de 19, 29, 39, 49, 59, 69 et 81 pièces / sous-articles de l'OIBT budget) et 63 sous-point sur le rapport d'audit financier pour un montant de 4,000 \$ US). Le poste budgétaire 70 est couvert par des fonds de contrepartie, et non par l'OIBT	Le sous-budget 81, 82 et 63 ont été incéré au paragraphe 3 chapitre 3.5 dans les différentes rubriques de présentation du budget . le poste budgétaire 70 a été affecté au fonds de contrepartie nationale et modifié	19-20-21-22-23-24
11-	L'organigramme doit être ajouté dans le chapitre 4.1.  Mettez l'accent et référenciez l'autre projet  Plus d'informations sur le projet de gestion	L'organigramme du AE a été ajoutée au chapitre 4.1 et les détails sur les projets passé de gestion participative des forêts dans la région sont fourni dans	25-26

	participative des forêts dans la région de Ségou énumérées dans le profil, dans les autres sections de la proposition pour donner un contexte et de comprendre les liens avec la gestion des forêts bénéficierait grandement de cette proposition	le profil de AE	
12-	Le mandat des consultants devrait être amélioré en élaborant davantage les tâches, tout en ajoutant également la durée et les coûts.	Le mandant des consultants a été amélioré avec des détails sur les tâches la durée et le cout, dans les annexes 2 et 3	29-32
13-	Il convient d'ajouter sous la section 4.33 que le rapport final de l'audit financier doit être soumis dans les 4 mois suivant l'achèvement du projet.  Veuillez clarifier la façon dont l'information sera recueillie par les organisations au niveau des communautés, des autorités municipales, etc..Y a-t-il un système ou d'un protocole établi? Quel serait leur motivation s'ils ne sont pas pleinement intégrés dans le budget du projet pour les incitations ou la participation?	L'élaboration du rapport final du projet et le rapport de l'audit financier a été ajouté au paragraphe 4 , chapitre 4.3.3  Le rôle des acteurs a été analysé et détaillé en précisant le mode opératoire de chaque partie prenante dans le suivi, dans le chapitre 4.3.1 Les informations sur le suivi au niveau par les populations locales et les autorités communales sont fournies au chapitre 4.3.1	26-27
14-	Les tâches et les responsabilités du chef de projet devraient être développées	Les tâches et responsabilité du chef du projet ont été plus détaillées dans l'annexe 2et 3	30-33
15-	Le mandat des consultants devrait être amélioré en élaborant davantage les tâches, tout en ajoutant également la durée et les coûts	Le mandant des consultants a été amélioré avec des détails sur les tâches la durée et le cout, dans les annexes 2 et 3	29-30-33

**ANNEX V:**  
**Réponses aux commentaires /**  
**recommandations des réviseurs du projet**

Commentaires /Recommandations des réviseurs du projet	Amendements apportés	Page
<b>COMMENTAIRES</b>		
1- Préciser les origines du projet, les sources indiquants le bien fondé de la proposition du projet	Les précisions sont apportées à l'origine de la proposition du projet	Page 1
2- Commentaires sur la conformité du projet avec les objectifs et les actions prioritaires de ITTO	Ces informations sont traitées dans le paragraphe 1.2.1	Page 1 à 2
3- Commentaires sur les relations du projet avec la politique nationale du pays candidat	La conformité du projet avec la politique forestière nationale est traitée au paragraphe 1.2.2	Page 3
4- Commentaires la numérotation des paragraphes de la zone ciblée du projet ; regroupement de 1.3.2 et 1.3.3	Les numéro des paragraphes 1.3.1, 1.3.2, 1.3.3 sont conformement au canevas du Manuel de formulation des projet de OIBT	Page 3 à 5
5- Commentaires sur les resultats attendus à l'achèvement du projet : les effets, le bénéfices, les changements attendus	Les réponses aux questions soulevées dans le du commentaire des resultats attendus à l'achèvement du projet sont indiquées au chapitre 1.4 dans le paragraphes 1.4.1	Page 5 à 6
6- Analyse des acteurs : role de l'ONG et des populations bénéficiaires dans la préparation et la réalisation du projet	Les explications sur le role de l'ONG et des populations bénéficiaires dans la prépration et la réalisation du projet sont indiquées au chapitre 2 et au prapagraphe 2.1	Page 7
7- Analyse du Problème : comment les besoins des bénéficiaires constituints le problème central du projet qui doit etre résolu	Les besoins et intérêts des groupes d'acteurs sont traités dans le tableau du paragraphe 2.1	Page 8
8- Commentaires sur les objectifs du projet : objectif de developpement et objectifs spécifiques du projet : pertinence et indicateurs d'impact	La pertinence et les indicateurs d'impact du projet sont indiqués aux paragraphes 2.3.1 et 2.3.2	Page 11
9- Commentaires sur les produits, liens avec la résolution des problèmes des bénéficiaires, l'objectif spécifique,les activités et les indicateurs mesurables	Les explications sur les produits, les indicateurs de résultats sont données au chapitre 3 et au paragraphe 3.1,	Page 12
10- Commentaires sur les activités et les indicateurs de resultats	Les explications sur, les activités et les indicateurs de résultats sont données au chapitre 3 et au paragraphe 3.2	Page 12 à 14

11- Commentaires sur la démarche et la méthode stratégique de réalisation du projet : développement holistique, participative incluse les femmes et autres couches sociale défavorisée	Les informations sur la démarche et la stratégie de réalisation du projet sont données au chapitre 3 et au paragraphe 3.3 en prenant en compte les femmes et autres couches dévaorisées	Page 14
12- Commentaires sur la présentation du plan de travail dans le diagramme de Gant, avec la responsabilisation du personnel en charge.	Prise en compte du rôle et responsabilité de l'équipe du projet paragraphe 3.4	Page 15
<b>RECOMMANDATIONS</b>		
1- Les résultats à l'achèvement du projet ont été développés dans le cadre de l'analyse problème. Cependant, il n'y a encore aucune information concernant le lien entre les résultats à l'achèvement du projet et des efforts ou des projets qui peuvent être en cours dans la zone cible du projet larges similaire	Les données et informations et sur les liens entre les résultats attendus du projet et les efforts des projets similaires réalisés dans la région pendant et à la fin du projet sont fournies au paragraphe 1.4.3	Page 6
2- Il est nécessaire d'améliorer le tableau de l'arbre des problèmes au niveau des sous-causes sous chacune des deux principales causes du problème majeur identifié, suivant le format de la structure du tableau de l'arbre à problèmes tel que présenté dans le manuel de l'OIBT de formulation des projets. L'amélioration doit être faite en conformité avec l'article 3.2 (Activités et intrants) et la section 3.4 (plan de travail).	Le tableau de l'arbre des problèmes a été amélioré au niveau des sous causes sous les deux principales causes principales du problème en liaison avec les activités prévues et le plan de travail du projet , par la reformulation des sous causes et les précisions dans les activités	Page 10
3- Le budget de l'OIBT doit être légèrement réajustée, tout en calculant les coûts de soutien de l'OIBT avec le taux de 12% de standard, afin d'éviter de dépasser le montant total de 150.000 US \$, tel que requis pour un petit projet OIBT. Ce léger réajustement du budget de l'OIBT doit être prise en compte dans le budget consolidé	Le budget de OIBT a été légèrement réajustée avec le taux de 12% du standard dans la limite du cout des petits projets .Il a été prise en compte dans le budget consolidé	Page 20 à 22